

ORDRE DU JOUR

231^e RÉUNION DU CONSEIL D'INGÉNIEURS CANADA

28 février 2025 | 9 h – 17 h HE

Réunion hybride : Hôtel Sheraton Ottawa, ON | Zoom

Documents de référence : [Manuel des politiques du conseil](#) | [Règlement administratif](#) | [Profil des risques](#) | [Plan stratégique](#)

1.	Ouverture de la réunion (9 h – 9 h 10)						
	<p>1.1 Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour – M. Wrinch (pages 1-4) <i>QUE l'ordre du jour de la réunion soit adopté et que le président soit autorisé à modifier, au besoin, l'ordre des discussions.</i></p> <p>1.2 Déclaration de conflits d'intérêts (pages 5-7)</p> <p>1.3 Examen de la réunion précédente du conseil – M. Wrinch (pages 8-9)</p> <p>a) Liste des mesures de suivi b) Liste de présence des membres du conseil</p>						
2	Rapports de la direction (9 h 10 – 10 h 40)						
	<p>2.1 Rapport du président – M. Wrinch (compte rendu verbal)</p> <p>2.2 Rapport du chef de la direction – P. Rizcallah (diapositives)</p> <p>2.3 Rapport du Groupe des chefs de la direction – P. Mann (diapositives)</p> <p>2.4 Rapport du Groupe des présidents – D. Follet (diapositives)</p>						
3	Ordre du jour de consentement (10 h 40 – 10 h 45)						
	<p>Les membres du conseil peuvent demander qu'un point de l'ordre du jour de consentement soit retiré. <i>QUE les points 3.1 et 3.2 de l'ordre du jour de consentement soient approuvés.</i></p> <p>3.1 Approbation des procès-verbaux (pages 10-17) <i>QUE le procès-verbal de la réunion du conseil 9 décembre 2024 soit approuvé.</i></p> <p>3.2 Approbation du plan de travail du Groupe de travail sur l'examen de la gouvernance (pages 18-20) <i>QUE le conseil approuve le plan de travail du Groupe de travail sur l'examen de la gouvernance.</i></p>						
	Pause (10 h 45 – 11 h)						
4	Affaires/décisions du conseil (11 h – 12 h)						
	<p>4.1 Rapport annuel de rendement stratégique – P. Rizcallah (pages 21-41) <i>QUE le conseil d'Ingénieurs Canada approuve le Rapport annuel de rendement stratégique 2024 pour présentation aux membres à titre d'information à leur assemblée annuelle de mai 2025.</i></p> <p>4.2 Réaliser l'agrément et les évaluations de la formation – P. Rizcallah (pages 42-43)</p> <p>4.3 Rapport du Comité sur la gouvernance - S. Larivière-Mantha (diapositives)</p> <p>4.4 Révision de politiques du conseil – S. Larivière-Mantha (pages 44-60) <i>QUE le conseil, sur recommandation du Comité sur la gouvernance :</i></p> <p>a) <i>approuve les politiques révisées suivantes :</i></p> <table border="0"> <tr> <td>i. 5.2, Traitement du personnel et des bénévoles</td> <td>iv. 9.2, Guides du Bureau des conditions d'admission</td> </tr> <tr> <td>ii. 6.12, Mandat du Comité des ressources humaines</td> <td>v. 9.3, Énoncés de principe nationaux</td> </tr> <tr> <td>iii. 7.1, Dépenses du conseil, des comités et d'autres bénévoles</td> <td></td> </tr> </table>	i. 5.2, Traitement du personnel et des bénévoles	iv. 9.2, Guides du Bureau des conditions d'admission	ii. 6.12, Mandat du Comité des ressources humaines	v. 9.3, Énoncés de principe nationaux	iii. 7.1, Dépenses du conseil, des comités et d'autres bénévoles	
i. 5.2, Traitement du personnel et des bénévoles	iv. 9.2, Guides du Bureau des conditions d'admission						
ii. 6.12, Mandat du Comité des ressources humaines	v. 9.3, Énoncés de principe nationaux						
iii. 7.1, Dépenses du conseil, des comités et d'autres bénévoles							

	4.5 Rapport du Groupe de travail sur l'examen de la gouvernance – C. Bellini (diapositives)	
	Dîner (12 h - 13 h)	
	Affaires/décisions du conseil suite (13 h – 14 h 15)	
	4.6 Rapport du Comité RH – N. Hill (diapositives)	
	4.7 Objectifs 2025 du chef de la direction – N. Hill (pages 61-67) <i>QUE le conseil approuve les objectifs 2025 du chef de la direction, sur recommandation des trois présidents.</i>	
	4.8 Comité FAGR - M. Rose (diapositives)	
	4.9 BCAPG – J. Pieper (diapositives, pages 68-71) <ul style="list-style-type: none"> • Rapport • Plan de travail <i>QUE le conseil approuve les parties du plan de travail du BCAPG pour 2025 ayant trait aux activités opérationnelles en cours, ainsi qu'aux activités en cours liées aux procédures, aux politiques et aux normes</i>	
	4.10 Rapport du BCCAG – F. Collins (diapositives)	
	4.11 Champion 30 en 30 du conseil – T. Joseph (diapositives)	
5	Prochaines réunions (14 h 15 – 14 h 20)	
	Réunions du conseil	
	<ul style="list-style-type: none"> • 2 avril 2025 (réunion virtuelle) • 23 mai 2025 (Vancouver, C.-B.) 	<ul style="list-style-type: none"> • 16-17 juin 2025 (Waterton, Alb.)
	Réunions des comités et des groupes de travail 2024-2025 :	
	<ul style="list-style-type: none"> • Comité FAGR : 6 mars 2025 (réunion virtuelle) • Comité sur la gouvernance : 11 mars 2025 (réunion virtuelle) • Groupe de travail sur l'examen de la gouvernance : 14 mars 2025 (réunion virtuelle) • Comité RH : 1 avril 2025 (réunion virtuelle) 	<ul style="list-style-type: none"> • Comité FAGR : 9 mai 2025 (réunion virtuelle) • Tous les comités et groupes de travail de 2024-2025 : 16 juin 2025 (Waterton, Alb.)
6	Séances à huis clos (14 h 20 – 15 h 20)	
	6.1 Administrateurs et administratrices du conseil, subordonnés directs et conseiller au Groupe des chefs de la direction <i>QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les administrateurs et administratrices du conseil, le chef de la direction, les présidents du BCAPG et du BCCAG, le secrétaire général et le conseiller au Groupe des chefs de la direction.</i>	
	6.2 Administrateurs et administratrices du conseil et chef de la direction <i>QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les administrateurs et administratrices du conseil et le chef de la direction d'Ingénieurs Canada.</i>	
	6.3 Administrateurs et administratrices seulement <i>QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les membres du conseil et les membres du Comité RH.</i> <ul style="list-style-type: none"> • Approbation requise de la part du conseil : recommandation du Comité RH quant à l'évaluation du chef de la direction (incitatif à court terme) • Évaluation de la réunion 	
7	Clôture (motion non requise si toutes les questions ont été traitées)	

Document d'appui au conseil d'administration

Normes régissant les réunions

Participation virtuelle :

- Les membres du conseil et les subordonnés directs sont priés de « se joindre » à la réunion quelques minutes à l'avance pour tester leurs connexions audio et vidéo et sont invités à contacter Boardsupport@engineerscanada.ca à l'avance s'ils prévoient des problèmes de connexion ou technologiques.
- Afin d'accroître l'engagement et la participation à la réunion, les membres du conseil et les subordonnés directs sont priés d'ouvrir leur caméra lorsque cela est possible. Tous les participants ont la possibilité de fermer leur micro lorsqu'ils se joignent à la réunion. Nous leur demandons de le faire lorsqu'ils ne parlent pas afin de réduire le bruit de fond. Un organisateur peut mettre un participant en sourdine s'il y a une réaction acoustique sur la ligne.
- Durant les pauses, les participants sont priés de fermer leur micro et d'éteindre leur caméra, au lieu de quitter la réunion. Cela permettra de réduire les problèmes techniques et les perturbations lors d'une reconnexion.
- La fonction « Lever la main » ne doit être utilisée que si un participant souhaite poser des questions ou faire des commentaires après les présentations ou pendant le débat. Selon la version de Zoom utilisée, le bouton « Lever la main » se trouve sous « Réactions » ou « Participants ». S'ils ne trouvent pas le bouton, les participants devraient le signaler en utilisant la fonction Clavardage (Chat).
- Si un participant souhaite prendre la parole et qu'il n'a pas été invité à le faire ou qu'il ne peut pas utiliser la fonction « Lever la main », il devrait ouvrir son micro et se nommer, et obtenir la permission du président avant de parler.
- La fonction « Clavardage », qui sera surveillée par du personnel audiovisuel hors site, sert uniquement à signaler des problèmes techniques. Les questions non techniques ne recevront pas de réponse pendant la réunion.

Pour que la réunion se déroule avec équité et dans un délai raisonnable :

1. Pour toutes les motions, le président de la séance comptera d'abord les votes défavorables et les abstentions. Les administrateurs n'ayant pas déclaré de vote contre ou d'abstention sont considérés comme favorables à la motion. S'ils ne peuvent prendre la parole pendant la motion pour quelque raison que ce soit et qu'ils estiment que leur opinion n'a pas été entendue, les administrateurs devraient lever la main ou utiliser la boîte de clavardage pour demander une assistance technique.
2. Le « polissage » du texte des motions doit être évité autant que possible afin que la réunion puisse se dérouler rondement. Si une motion proposée et la décision qui en découle sont comprises, le conseil devrait passer à une discussion sur la proposition et ne pas se concentrer sur la mise au point du texte.
3. Les participants sont priés de limiter leur temps de parole à un maximum de deux (2) minutes à la fois (un chronomètre sera projeté sur l'écran) et seront limités à deux (2) occasions de s'exprimer sur une même question ou motion. La possibilité de prendre la parole une seconde fois n'est accordée que si tous les participants ont eu la possibilité de s'exprimer. Le président se réserve le droit de donner des occasions supplémentaires de s'exprimer, si nécessaire.
4. Il est fortement déconseillé de reformuler ou de réitérer le même point de vue.

5. Dans l'environnement virtuel où ils ne peuvent pas manifester leur accord par un signe de tête, les participants sont encouragés à utiliser les boutons « Réactions » pour indiquer leur appui informel aux déclarations des autres. Le maintien d'un environnement sûr et respectueux est encouragé en tout temps.
6. À l'ouverture de la réunion, le président annoncera quelle personne surveillera les mains levées. Le président s'efforcera de veiller à ce que toute personne ayant levé la main soit entendue.

Document d'appui au conseil d'administration

Conflit d'intérêts

Les membres du conseil et les membres des comités du conseil sont tenus de toujours cerner et signaler les conflits d'intérêts réels, potentiels et perçus. Ces obligations sont énoncées dans la jurisprudence et codifiées dans la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* (Loi BNL).

Bien que la notion de conflit d'intérêts ne soit pas définie expressément dans la Loi BNL, elle s'entend généralement de la manière suivante :

- a) Une situation où, en raison de ses intérêts personnels,
- b) ou en raison des intérêts personnels d'un ami proche, d'un membre de sa famille, d'un associé, d'une entreprise ou d'un partenariat dans lequel elle détient une participation notable, ou d'un individu envers qui elle doit s'acquitter d'une obligation, une personne est influencée dans ses décisions et biaisée dans sa capacité
 - i. à agir dans l'intérêt supérieur de la société,
 - ii. ou à représenter la société équitablement, avec impartialité et sans parti pris.

Il y a conflit d'intérêts lorsque la décision d'un administrateur pourrait être influencée ou pourrait donner l'impression de l'avoir été. *L'influence n'est pas forcément réelle*. Que les administrateurs soient en situation de conflit d'intérêts réels, qu'ils en donnent l'impression ou qu'il y ait tout simplement possibilité de conflit d'intérêts, ils sont tenus de divulguer le conflit d'intérêts au Conseil¹ ou aux membres² lorsque ces derniers doivent se prononcer sur la question en cause, et ils doivent s'abstenir de voter sur ladite question.

Traitement des conflits d'intérêts

Les administrateurs peuvent recourir à la liste de contrôle ci-dessous lorsqu'ils pensent être en situation de conflit d'intérêts réel, perçu ou potentiel.

Étape 1 – Cerner le sujet ou la question à l'étude et la situation de conflit potentiel qui est la vôtre.

Exemple : Le conseil est saisi d'une question dont il doit discuter et pour laquelle il doit prendre une décision susceptible d'entraîner un litige entre Ingénieurs Canada et l'organisme de réglementation du génie qui vous a octroyé un permis d'exercice. Vous n'êtes pas automatiquement en situation de conflit d'intérêts – cela dépendra de la situation personnelle de chaque administrateur.

Étape 2 – Évaluez s'il y a conflit d'intérêts ou pas.

Les questions ci-dessous vous aideront à déterminer si vous êtes en situation de conflit d'intérêts réel, perçu ou potentiel :

- Est-ce qu'une personne associée à moi, ou moi-même, serait avantagé ou désavantagé par la décision ou la mesure que j'avancerais?

¹ Paragraphes 141(1) et (2) de la Loi BNL

² Alinéa 141(9)a) de la Loi BNL



- Est-ce que je pourrais en tirer ultérieurement des avantages qui pourraient mettre en doute mon objectivité?
- Est-ce que j'entretiens, ou ai-je déjà entretenu une relation personnelle, professionnelle ou financière, ou conclu une association d'une quelconque importance, avec une partie intéressée?
- Est-ce que ma réputation, ou celle d'un ami ou d'un associé, serait renforcée ou entachée par la décision ou la mesure avancée?
- Est-ce qu'un ami, un associé ou moi-même en sortirait gagnant ou perdant d'une manière ou d'une autre?
- Est-ce que, en raison de mes opinions personnelles ou professionnelles, ou de certains partis pris, je pourrais raisonnablement laisser penser que je ne devrais pas me prononcer sur cette question?
- Ai-je fait des promesses au sujet de cette question ou me suis-je engagé dans un sens ou un autre quant à son issue?
- Est-ce que quelqu'un qui aurait quelque chose à perdre ou à gagner dans cette décision ou cette mesure m'a déjà accordé un avantage quelconque ou une marque d'hospitalité?
- Est-ce que je suis membre d'une association, d'un club ou d'une organisation professionnelle, ou est-ce que j'entretiens des liens quelconques avec des organisations ou des personnes qui seraient avantagées ou désavantagées par la décision ou la mesure que j'avancerais?
- Est-ce que cette situation pourrait avoir une influence sur mes perspectives d'emplois, abstraction faite de mes fonctions actuelles?
- Y aurait-il d'autres avantages ou d'autres facteurs qui pourraient faire planer un doute quant à mon objectivité?
- Est-ce que je crois fermement en ma capacité d'agir en toute impartialité et dans l'intérêt supérieur d'Ingénieurs Canada?

Comment est-ce que la situation pourrait être perçue par autrui?

- Comment est-ce qu'un citoyen honnête évaluerait cette situation?
- Est-ce que le fait que je me prononce sur cette question pourrait jeter le doute sur mon intégrité et sur l'intégrité d'Ingénieurs Canada?
- Si quelqu'un d'autre agissait de la sorte, est-ce que je le soupçonnerais d'être en conflit d'intérêts?
- Si je participais à l'adoption de cette mesure ou à cette décision, serais-je heureux que mes collègues et le public découvrent les implications que cela a pour moi?
- Comment me sentirais-je si mes agissements étaient dénoncés dans les médias?

Étape 3 – Est-ce que le moment est venu de divulguer le conflit d'intérêts?

Si, après examen, vous en arrivez à la conclusion que votre situation vous place en conflit d'intérêts réel ou potentiel, ou pourrait raisonnablement laisser penser que vous êtes en conflit d'intérêts, le moment est venu de le divulguer. Les administrateurs qui veulent signaler un conflit d'intérêts doivent le faire dès que le contrat ou la transaction en question font l'objet d'une discussion autour de la table du conseil. Ils doivent demander que leur déclaration figure expressément dans le procès-verbal de la réunion³.

Il faut divulguer la nature et l'étendue de l'intérêt que vous avez dans le contrat ou la transaction (ou le projet de contrat ou de transaction)⁴. Le peu de jurisprudence traitant de la nature et de la portée des

³ Paragraphes 141(1) de la Loi BNL

⁴ Paragraphe 141(1) et alinéa 141(9)b) de la Loi BNL



éléments qui doivent être divulgués en cas de conflit d'intérêts du membre d'un conseil semble indiquer que les autres administrateurs sont en droit de connaître les tenants et aboutissants de la situation (notamment, la nature de l'intérêt et son étendue)⁵. Il est rarement suffisant de simplement déclarer que vous êtes en conflit d'intérêts.

Étape 4 – Et après?

À moins de rares exceptions, en règle générale, l'administrateur en situation de conflit d'intérêts ne pourra pas voter pour approuver ou refuser un projet de contrat ou de transaction, et ce, même lorsqu'il a divulgué son intérêt en bonne et due forme⁶. De plus, comme le veut la pratique exemplaire, il devrait quitter la pièce et ne pas participer à l'essentiel de la réunion du conseil.

⁵ *Gray v. New Augarita Porcupine Mines Ltd.*, 1952 CarswellOnt 412 (Comité judiciaire du Conseil privé du Royaume-Uni).

⁶ Paragraphe 141(5) de la Loi BNL

Registre des mesures de suivi du conseil d'Ingénieurs Canada

	Date de la réunion	Mesure	Responsable	Échéance	État
1.	24 mai 2024	Le Comité consultatif des affaires publiques d'Ingénieurs Canada sera invité à envisager la rédaction d'une déclaration sur les politiques et les plans de soutien visant les étudiants étrangers, comme le demande la FCEG.	Personnel	Aucune échéance n'a été établie	Terminé – Ingénieurs Canada a mené des consultations auprès de la Fédération canadienne étudiante de génie et la question a également fait l'objet de discussions à l'interne. Ingénieurs Canada a déterminé qu'un EPN n'est pas adapté à cette question.

PROCÈS-VERBAL DE LA 230^e RÉUNION DU CONSEIL D'INGÉNIEURS CANADA

9 décembre 2024, de 10 h à 16 h (HE)

Réunion virtuelle via Zoom

Administratrices et administrateurs présents :	
M. M. Wrinch, président, Engineers & Geoscientists BC	T. Kirkby, PEO
J. Van der Put, président élu, APEGA	S. Larivière-Mantha, OIQ
N. Hill, présidente sortante, PEO	A. Lockwood, APEGS
A. Arenja, PEO	J. Martel, OIQ
C. Bellini, PEO	M. Mekomba, OIQ
E. Coles, Engineers PEI	A. Mullick, APEGA
C. Cumming, Engineers Nova Scotia	J. Paliwal, EGMB
C. Dixon, Engineers Yukon	M. Rose, AIGNB
L. Doig, APEGA	D. Spracklin-Reid, PEGNL
A. English, Engineers & Geoscientists BC	M. Sterling, PEO
S. Jha, NAPEG	N. Turgeon, OIQ
T. Joseph, APEGA	
Administrateurs absents :	
Conseiller du Groupe des chefs de la direction :	
P. Mann, président, Groupe des chefs de direction	
Personnes relevant directement du conseil qui sont présentes :	
F. Collins, président, BCCAG	P. Rizcallah, chef de la direction
J. Pieper, président, BCAPG	L. Go, avocat général et secrétaire général
Observateurs présents :	
Shawn Amberman, vice-président, AIGNB	Kim King, directrice générale, Engineers Yukon
David Amorim, président, EGMB	Jim Landrigan, directeur général et registraire, Engineers PEI
Lia Daborn, cheffe de la direction, AIGNB	Sue Molloy, présidente, Engineers Nova Scotia
Roydon Fraser, président sortant, PEO	David Pavan, chef de la réglementation, EGBC
Michael Gregoire, chef de la direction, Engineers Geoscientists MB	Sarah Sternbergh, présidente, Engineers Yukon
Stormy Holmes, directrice générale et registraire, APEGS	Holly Young, présidente, AIGNB
Sam Inchasi, vice-président, BCCAG	Tim Veldhuis, ambassadeur des provinces de l'Ouest, FCEG
Membres du personnel présents :	
Joan Bard Miller, gestionnaire, Gouvernance et Services au conseil	Ryan Melsom, secrétaire du BCCAG
Kim Bouffard, gestionnaire, Appartenance et engagement	Mélanie Ouellette, gestionnaire, Planification stratégique et opérationnelle
Juliet Chou, coordonnatrice de la gouvernance	Alison Peverley, coordonnatrice, Compétences professionnelles
Nathan Durham, gestionnaire, Affaires publiques et relations gouvernementales	Nicole Proulx, directrice, Ressources humaines
Megan Falle, gestionnaire, Liaison avec les organismes de réglementation	Kyle Smith, gestionnaire, Recherche réglementaire et Mobilité internationale
Derek Menard, dirigeant principal des finances	Heidi Theelen, directrice, Planification stratégique et opérationnelle et Excellence organisationnelle
Roseanne Gauthier, spécialiste en planification, événements et conduite du changement	Jeanette Southwood, vice-présidente, Affaires générales et Partenariats stratégiques
Brent Gibson, gestionnaire, Communications	Eileen Sowunmi, associée, Rayonnement et appartenance
Trina Hubley, vice-présidente, Affaires réglementaires	Mya Warken, secrétaire, BCAPG
Roselyne Lampron, conseillère du programme d'agrément	
Marlene McCourt, agente financière principale	
Jacqueline Miller, gestionnaire, Services aux membres	

1. Ouverture de la réunion

1.1 Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

M. Wrinch, président d'Ingénieurs Canada, ouvre la réunion à 10 h (HE). Il accueille les participants et reconnaît le territoire ancestral.

Motion 2024-12-1D

Présentée et appuyée

QUE l'ordre du jour de la réunion soit adopté et que le président soit autorisé à modifier, au besoin, l'ordre des discussions.

Adoptée

Les règles et normes de la réunion, qui figurent dans le cahier de travail, sont passées en revue.

M. Wrinch présente un moment de diversité portant sur le 30 septembre, Journée nationale de la vérité et de la réconciliation. Le conseil reconnaît également la Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes.

1.2 Déclaration de conflits d'intérêts

Aucun conflit n'est déclaré. On rappelle aux participants qu'ils peuvent, le cas échéant, déclarer tout conflit d'intérêts n'importe quand au cours de la réunion.

1.3 Examen de la réunion précédente

a) Liste des mesures de suivi

La liste a été distribuée à l'avance. On signale qu'une mesure de suivi est en cours d'exécution.

b) Liste de présence des membres du conseil

La liste, datée du 25 novembre 2024, a été distribuée à l'avance.

2. Rapports de la direction

2.1 Rapport du président

M. Wrinch fait le point par oral sur ses activités en tant que président d'Ingénieurs Canada depuis la dernière réunion du conseil, notamment :

- Un soutien continu au nouveau chef de la direction d'Ingénieurs Canada avec des réunions hebdomadaires;
- Son travail avec le Comité des ressources humaines pour élaborer des objectifs mesurables pour le chef de la direction pour 2025 et sélectionner les membres du Groupe de travail sur l'examen de la gouvernance;
- L'établissement de l'ordre du jour du conseil en consultation avec le personnel;
- Un discours prononcé à la Conférence sur la diversité en ingénierie de la Fédération canadienne étudiante de génie (FCEG).

2.2 Rapport du chef de la direction

P. Rizcallah, chef de la direction d'Ingénieurs Canada, présente au conseil les points saillants des activités opérationnelles entreprises depuis la réunion du conseil d'octobre 2024 et un aperçu de la santé financière de l'organisme.

Les membres du conseil demandent des clarifications auxquelles le personnel répond.

2.3 Rapport sur le Plan stratégique 2022-2024

a) Rapport de rendement intermédiaire du TR3

P. Rizcallah renvoie le conseil au rapport de rendement intermédiaire du TR3, qui a été distribué à l'avance. Tel qu'indiqué dans le rapport, toutes les priorités sont en bonne voie d'être réalisées d'ici la fin du plan stratégique en décembre. Des travaux seront entrepris avec les organismes de réglementation au prochain trimestre pour faire avancer la collaboration et l'harmonisation.

3. **Ordre du jour de consentement**

3.2 Direction du BCAPG

QUE le conseil approuve la nomination des membres dirigeants du BCAPG pour la période du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026, comme suit :

- Julius Pataky à titre de vice-président
- Ray Gosine à titre de président
- Jeff Pieper à titre de président sortant

3.3 Direction du BCCAG

QUE le conseil approuve la nomination des membres dirigeants du BCCAG pour la période du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2027, comme suit :

- Amy Hsiao à titre de vice-présidente
- Sam Inchasi à titre de président
- Frank Collins à titre de président sortant

Motion 2024-12-2D

Par consensus

QUE les points 3.2 et 3.3 de l'ordre du jour de consentement soient approuvés.

Adoptée

3.1 Approbation des procès-verbaux

Des éclaircissements en ce qui concerne le processus de nomination des comités sont apportés à la suite de la présentation du point 4.6 lors de la réunion du conseil d'octobre. Aucune modification aux procès-verbaux n'est jugée nécessaire.

Le conseil prend note des demandes présentées par le Groupe des présidents dans le cadre du point 2.1 de l'ordre du jour. Les trois présidents et les membres du personnel feront un suivi, au besoin.

Motion 2024-12-3D

Par consensus

QUE le procès-verbal de la réunion du conseil du 10 octobre 2024 soit approuvé.

Adoptée

4. Affaires/décisions du conseil

4.1 Avenir de l'agrément en génie

P. Rizcallah présente trois mesures proposées en réponse au Rapport sur la voie à suivre du projet Avenir de l'agrément en génie (AAG) (le « rapport ») qui a été présenté au conseil et aux présidents et chefs de la direction des organismes de réglementation lors d'un atelier le 8 octobre 2024. Les mesures proposées sont décrites dans une note de breffage et des annexes qui ont été distribuées au préalable. Dans les mois à venir, le personnel examinera également les options permettant de faire avancer un plus grand nombre des recommandations formulées dans le rapport.

J. Pieper, président du Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG), parle de la lettre envoyée par le BCAPG qui a été diffusée en tant qu'addenda 1.

Une discussion animée s'ensuit :

- Les administrateurs reconnaissent la nécessité de donner au conseil et aux parties intéressées le temps de mieux comprendre les recommandations formulées dans le rapport, la complexité du travail nécessaire pour améliorer le système d'agrément, ainsi que l'importance d'adopter une approche itérative pour aller de l'avant.
- Le personnel répond à des questions sur l'échéancier, la composition du groupe de travail, les ressources et l'évaluation du projet pilote proposé.

Le conseil décide de procéder à une motion officielle pour accuser réception du rapport et des trois mesures proposées. Ce faisant, il confirme qu'il reçoit le rapport à titre d'information et qu'il n'adopte pas les 18 recommandations qui y sont formulées.

Motion 2024-12-4D

Présentée et appuyée

QUE le Rapport sur la voie à suivre, mis à jour en octobre 2024, soit transmis au conseil à titre d'information.

Que le Groupe de travail sur l'examen de la gouvernance étudie la séparation des fonctions relatives aux politiques du BCAPG d'avec ses activités opérationnelles, conformément à la recommandation 15 du rapport.

QUE le chef de la direction lance une étude pilote, conformément au mandat de l'étude pilote sur le profil de compétences à spectre complet, tel qu'il a été affiné à partir de la recommandation 12 du rapport, et de son approche pilote.

QUE le personnel prépare et organise une série de séances d'information virtuelles pour faire mieux connaître les incidences des recommandations du rapport sur le système d'agrément actuel.

Adoptée

4.2 Comité FAGR

M. Rose, présidente du Comité des finances, d'audit et de gestion des risques (FAGR), fait le point sur les activités du comité depuis la réunion d'automne du conseil.

4.3 Budget provisoire

M. Rose présente le budget définitif pour 2025 et la recommandation de la cotisation par personne pour 2027 qui ont été envoyés au conseil à l'avance. Se basant sur l'examen du budget provisoire effectué par le conseil le 10 octobre 2024, le comité FAGR ne propose aucune révision au budget définitif. Le budget définitif est donc identique au budget provisoire.

Les membres du conseil posent des questions sur les coûts anticipés des projets pour l'année et les risques potentiels pour les revenus, auxquelles répondent le président du Comité FAGR et le personnel.

Motion 2024-12-5D

Présentée et appuyée

QUE le conseil approuve, sur recommandation du Comité FAGR, le budget 2025 comprenant un budget opérationnel de 11,5 millions \$ et un budget de projets de 1,1 million \$.

Adoptée

Le conseil discute de la pertinence de l'augmentation proposée de la cotisation par personne pour 2027 et de son impact sur les organismes de réglementation qui seront invités à approuver cette cotisation lors de l'assemblée annuelle des membres en mai 2025.

Motion 2024-12-6D

Présentée et appuyée

QUE le conseil recommande aux membres que la cotisation par personne pour 2027 soit fixée à 11 \$ par inscrit, sur recommandation du Comité FAGR.

Adoptée

4.4 Comité sur la gouvernance

S. Larivière-Mantha, présidente du Comité sur la gouvernance, fait le point sur les activités du comité depuis la réunion de l'automne du conseil.

4.5 Révision des politiques du conseil

S. Larivière-Mantha soumet à l'examen du conseil les révisions de quatre (4) politiques. Les justifications qui accompagnent ces révisions ont été distribuées à l'avance au conseil.

Il est suggéré d'envisager à l'avenir que le conseil approuve les objectifs du chef de la direction lors de sa réunion de fin d'automne plutôt que lors de sa réunion d'hiver, comme indiqué dans la politique 4.7, *Surveillance du chef de la direction*.

Motion 2024-12-7D

Présentée et appuyée

QUE le conseil, sur recommandation du Comité sur la gouvernance, approuve les politiques révisées suivantes :

i. 1.3, Objets d'Ingénieurs Canada

ii. 2, Définitions

iii. 4.7, Surveillance du chef de la direction

iv. 6.2, Évaluation des présidents du conseil, des comités et des groupes de travail
Adoptée

4.6 Comité des ressources humaines (RH)

N. Hill, présidente du Comité RH, fait le point sur les activités du comité depuis la réunion d'automne du conseil.

4.7 Nominations au Groupe de travail sur l'examen de la gouvernance

N. Hill présente les recommandations du Comité RH en ce qui concerne la composition du Groupe de travail sur l'examen de la gouvernance et donne une description détaillée du processus de sélection.

Elle répond aux demandes de clarification.

Motion 2024-12-8D

Présentée et appuyée

QUE le conseil nomme les personnes énumérées ci-dessous au Groupe de travail sur l'examen de la gouvernance, sur recommandation du Comité RH :

- **Darlene Spracklin-Reid, T.-N.-L**
- **Sophie Larivière-Mantha, Qc**
- **Christian Bellini, Ont.**
- **Michael Wrinch, C.-B.**
- **John Van der Put, Alb.**
- **Jennifer Quaglietta, Ont.**

Adoptée

4.8 Évaluation des président.e.s

N. Hill présente, en vue de leur approbation, les sondages d'évaluation des président.e.s qui ont été distribués au préalable.

Motion 2024-12-9D

Présentée et appuyée

QUE le conseil d'Ingénieurs Canada approuve le contenu des sondages d'évaluation des président.e.s, sur recommandation du Comité RH.

Adoptée

4.9 BCAPG

J. Pieper, président du BCAPG, fait le point sur les activités du BCAPG depuis la réunion d'automne du conseil. Les diapos de présentation ont été distribuées à l'avance.

Le conseil reconnaît les travaux importants réalisés par le BCAPG. Il est suggéré que le BCAPG fournisse au conseil un tableau de bord pour étayer les considérations relatives aux ressources, et que les données sur la participation des bénévoles issus de l'industrie par rapport à ceux issus du milieu universitaire ainsi que les données sur les progrès réalisés dans le cadre du Défi 50-30 soient mises à la disposition des membres du BCAPG et des équipes de visiteurs. Le personnel

indique que des discussions internes sont en cours sur la collecte appropriée de données démographiques, ainsi que sur la réduction des obstacles systémiques à la participation des groupes en quête d'équité.

Plan de travail du BCAPG

J. Pieper demande au conseil d'examiner le plan de travail 2025 du BCAPG qui a été distribué au préalable pour approbation. On fait remarquer que les éléments figurant dans la section Normes, politiques et procédures sont considérés comme complémentaires, mais distincts des travaux découlant du Rapport sur la voie à suivre du projet Avenir de l'agrément (AAG).

Le conseil demande des informations supplémentaires sur les ressources nécessaires pour mener à bien les éléments figurant dans la section Normes, politiques et procédures, ainsi que sur leur importance et leur urgence pour les établissements d'enseignement supérieur (EES). Le conseil appuie par ailleurs les autres éléments du plan de travail.

Motion 2024-12-10D

Présentée et appuyée

QUE le conseil approuve le plan de travail 2025 du BCAPG, à l'exception de la section Normes, politiques et procédures, qui sera reportée et examinée pour approbation à une date ultérieure, sous réserve que les informations demandées soient fournies et que les points soulevés soient traités.

Adoptée

4.10 BCCAG

F. Collins, président du BCCAG, fait le point au nom du BCCAG. Les diapos de présentation ont été distribuées à l'avance.

Il répond aux demandes de clarification.

4.9 Produits du BCCAG

F. Collins présente le plan de travail du BCCAG pour 2025 au conseil aux fins d'approbation.

Motion 2024-12-11D

Présentée et appuyée

QUE le conseil approuve le plan de travail 2025 du BCCAG.

Adoptée

4.10 Champion 30 en 30 du conseil

T. Joseph fait le point au nom du réseau de champions et championnes 30 en 30. Les diapos de présentation ont été distribuées à l'avance.

Il répond aux demandes de clarification.

5. Prochaines réunions

Le calendrier des prochaines réunions du conseil est le suivant :

- 28 février 2025 (Ottawa, ON)
- 23 mai 2025 (Vancouver, C.-B.)
- 2 avril 2025 (réunion virtuelle)
- 16 juin 2025 (à confirmer)

6. Séances à huis clos

6.1 Administrateurs et administratrices du conseil et subordonnés directs

Motion 2024-12-12D

Par consensus

QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les administrateurs et administratrices du conseil, le chef de la direction, les présidents du BCAPG et du BCCAG, le secrétaire général et le conseiller du Groupe des chefs de la direction.

Adoptée

6.2 Administrateurs et administratrices du conseil et chef de la direction

Motion 2024-12-13D

Par consensus

QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les administrateurs et administratrices du conseil et le chef de la direction d'Ingénieurs Canada.

Adoptée

6.3 Administrateurs et administratrices seulement

Motion 2024-12-14D

Par consensus

QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les administrateurs et administratrices du conseil.

Adoptée

7. Clôture

Toutes les questions ayant été traitées, la réunion est levée à 16 h 07 (HE).

Procès-verbal rédigé par J. Bard Miller, gestionnaire, Gouvernance et Services au conseil au nom de :

Michael Wrinch, PhD, FEC, P.Eng., ICD.D, président

Light Go, avocat général et secrétaire général

Groupe de travail sur l'examen de la gouvernance Plan de travail 2025-2027

Conformément à la politique du conseil 6.16, le Groupe de travail sur l'examen de la gouvernance (Groupe de travail sur l'i) relève du conseil d'Ingénieurs Canada. Il est chargé de superviser l'examen de la gouvernance tel que prévu dans le [Plan stratégique 2025-2029 d'Ingénieurs Canada](#). L'examen sera axé sur la composition et les compétences du conseil, les rôles, le fonctionnement et la structure hiérarchique des comités permanents et des subordonnés directs, ainsi que et les procédures de vote et les droits des observateurs aux réunions du conseil et assemblées des membres.

Tout au long de l'examen de la gouvernance, le groupe de travail jouera un rôle essentiel en ce qui concerne l'établissement d'un consensus entre les parties intéressées en définissant les grandes priorités, en facilitant le dialogue ouvert et en formulant des recommandations tout en gardant une position neutre afin d'assurer une représentation équitable des divers points de vue.

Les responsabilités du Groupe de travail sur l'EG sont décrites ci-après :

A. Entamer l'examen

- (1) Embaucher un consultant expérimenté pour réaliser l'examen.
- (2) Travailler avec le consultant pour préparer et communiquer un processus d'examen inclusif et transparent, et anticiper et atténuer les risques connexes.

B. Effectuer des consultations et des analyses comparatives

- (1) Examiner et approuver l'élaboration d'un plan de consultation, qui devrait comprendre des objectifs, une liste de parties intéressées, des tactiques et un échéancier, conformément à la politique du conseil 7.11, *Consultation*.
- (2) Examiner et distribuer au conseil et/ou à toute autre partie intéressée le rapport sur les constatations préparé par le consultant.

C. Déterminer des solutions

- (1) Faire part au conseil des constatations et des options possibles pour y répondre.
- (2) Fournir au consultant des lignes directrices conformément aux instructions du conseil.

D. Mener des consultations sur les solutions potentielles et établir un consensus

- (1) Confirmer les tactiques pour la phase suivante de l'examen de la gouvernance, y compris un plan de consultation sur les solutions potentielles. Solliciter les commentaires des comités et groupes de travail du conseil, selon les besoins.
- (2) Examiner avec le consultant les résultats des consultations sur les solutions potentielles.
- (3) Examiner les recommandations du consultant qui décriront :
 - a) toute proposition de modification du Règlement administratif à soumettre à l'approbation des membres, et des politiques à soumettre à l'approbation du conseil;

b) les considérations relatives à la gestion des modifications du système de gouvernance.

- (4) Proposer au conseil des révisions du Règlement administratif en vue de recommander leur approbation par les membres, le cas échéant.
- (5) Proposer au conseil des révisions de certaines politiques en vue de leur approbation, le cas échéant.

E. *Mettre en œuvre les changements*

- (1) Examiner et approuver le plan du consultant pour la mise en œuvre de toutes les recommandations soutenues par le conseil, y compris celles qui nécessitent l'approbation des membres.
- (2) Sur la base des constatations de l'examen, le conseil pourrait demander au groupe de travail d'accomplir des tâches en plus de celles qui sont énumérées ci-dessus.
- (3) Une fois les changements recommandés approuvés par les membres, transférer la supervision du plan de mise en œuvre au Comité sur la gouvernance.

Pour réaliser ces activités, les réunions suivantes sont proposées au cours de la période allant de janvier 2025 à mars 2026. Les dates des réunions peuvent être rajustées selon les conseils du consultant, une fois que ce dernier sera choisi.

Réunion no	Élément du plan de travail	Approbation du comité	Date de remise des documents au conseil	Réunion du conseil ou présentation au conseil
1.	a) Confirmer le président ou la présidente du Groupe de travail sur l'examen de la gouvernance. b) Recevoir des renseignements généraux. c) Approuver le plan de travail du comité. d) Approuver l'énoncé des travaux à inclure dans la demande de propositions (DP) pour un consultant sur la gouvernance.	15 janvier 2025 En ligne	27 janvier 2025	28 février 2025
2.	a) Examiner le résumé des soumissions des propositions. b) Sélectionner un soumissionnaire.	17 mars 2025 En ligne	7 avril 2025	23 mai 2025
3.	a) Première réunion avec le consultant pour discuter de la portée du travail, des principaux produits livrables et du plan de consultation ¹ .	22 avril 2025	17 avril 2025	23 mai 2025
4.	a) Examiner le rapport sur les constatations à la suite des consultations avec les parties intéressées. b) Examiner les documents pour l'atelier avec le Groupe des présidents, le Groupe des chefs de la direction et le conseil d'Ingénieurs Canada.	4 septembre 2025 En ligne	5 septembre 2025	8 octobre 2025

¹ Des consultations distinctes doivent être menées auprès des organismes de réglementation (conseils et personnel), le BCAPG et le BCCAG.

Réunion no	Élément du plan de travail	Approbation du comité	Date de remise des documents au conseil	Réunion du conseil ou présentation au conseil
5.	a) Le point après la présentation du rapport des constatations / l'atelier	8 octobre 2025 En personne	Sans objet	Sans objet
6.	a) Examiner et confirmer les solutions proposées aux problèmes de la gouvernance, qui seront ensuite présentées aux parties intéressées aux fins de consultation.	7 novembre 2025 En ligne	4 novembre 2025	8 décembre 2025
7.	a) Examiner et confirmer les solutions proposées aux problèmes de la gouvernance, qui seront ensuite présentées aux parties intéressées aux fins de consultation (plan de rechange si une deuxième réunion est nécessaire).	21 novembre 2025 En ligne	4 novembre 2025	8 décembre 2025
8.	a) Examiner le rapport des constatations issues de la deuxième ronde de consultations sur les solutions proposées. b) Examiner les documents pour l'atelier avec le Groupe des présidents, le Groupe des chefs de la direction et le conseil d'Ingénieurs Canada.	6 février 2025	26 janvier 2026	27 février 2026
9.	a) Le point après la présentation du rapport des constatations / l'atelier	26 février 2026 En personne	Sans objet	Sans objet
10.	a) Confirmer les recommandations à soumettre à l'approbation du conseil et des membres, le cas échéant.	18 mars 2026	18 mars 2026	8 avril 2026
11.	a) Confirmer les recommandations à soumettre à l'approbation du conseil et des membres, le cas échéant (plan de rechange si une deuxième réunion est nécessaire)	25 mars 2026	18 mars 2026	8 avril 2026
12.	a) Réunion de conclusion pour discuter des leçons apprises	Date à déterminer	Sans objet	Sans objet

NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

Rapport annuel de rendement stratégique		4.1
Objet :	Approuver le Rapport annuel de rendement stratégique 2024	
Lien avec le Plan stratégique/ les objectifs :	Responsabilité du conseil : Fournir une orientation stratégique continue à Ingénieurs Canada en surveillant la mise en œuvre du plan stratégique.	
Lien avec le profil de risques de l'organisation :	Diminution de la confiance dans les fonctions de gouvernance (risque du conseil)	
Motion(s) à examiner :	<i>QUE le conseil d'Ingénieurs Canada approuve le Rapport annuel de rendement stratégique 2024 pour présentation aux membres à titre d'information à leur assemblée annuelle de mai 2025.</i>	
Votes requis pour adopter la motion :	Majorité simple	
Transparence :	Séance ouverte	
Préparé par :	Mélanie Ouellette, gestionnaire, Planification stratégique et opérationnelle	
Présenté par :	Philip Rizcallah, chef de la direction	

Définition de l'enjeu

- Le Plan stratégique 2022-2024, ses objectifs et ses résultats découlent d'une vaste consultation menée auprès des organismes de réglementation ; ils ont été approuvés par les membres en mai 2021.
- Le nouveau modèle de rapport stratégique a été soumis au Comité sur la gouvernance et approuvé par celui-ci en mars 2021.
- Les mesures de rendement ont été approuvées par le conseil lors de son atelier stratégique de juin 2021.
- Le rapport met l'accent sur la réalisation des objectifs établis dans le Plan stratégique 2022-2024.
- La politique du conseil 1.4, *Plan stratégique*, stipule que le conseil et les membres doivent recevoir le rapport annuel de rendement qui sert de base pour demander toute modification au plan stratégique.
- Tous les travaux prévus au titre des priorités stratégiques ont été réalisés en 2024, à l'exception de la version finale du nouveau document de recherche réglementaire sur l'apprentissage machine et la science des données, qui sera achevée au cours du TR1 de 2025, tel que déjà signalé.

Action/recommandation proposée

- Que le conseil d'Ingénieurs Canada approuve le rapport annuel de rendement stratégique 2024 ci-joint afin qu'il soit distribué aux membres à titre d'information à leur assemblée annuelle en mai.

Autres options envisagées

- Aucune autre option n'a été envisagée, étant donné que le présent rapport est obligatoire en vertu de la politique du conseil 1.4, *Plan stratégique*.

Risques

- Si le conseil ne fait pas état des progrès réalisés et ne démontre pas qu'il est redevable aux membres, cela pourrait entraîner une perte de confiance.

Répercussions financières

- Aucun coût n'est associé à ce rapport. Les dépenses liées à la prestation du plan stratégique ont déjà été prises en compte dans le budget annuel d'Ingénieurs Canada pour les années en question.

Avantages

- L'élaboration, l'examen et l'approbation d'un rapport annuel de rendement stratégique donnent au conseil l'occasion de réfléchir à son rendement et à celui de l'organisme.
- Le Rapport annuel de rendement stratégique montre aux organismes de réglementation que les membres du conseil comprennent à qui ils doivent rendre des comptes et qu'ils sont déterminés à s'acquitter de leur rôle de fournir de la valeur aux organismes de réglementation.

Consultations

- Le présent rapport sur les progrès accomplis dans la réalisation de ces objectifs et résultats a été élaboré par des membres du personnel afin d'en garantir l'exactitude.
- La principale consultation est la réunion du conseil, au cours de laquelle les administrateurs et administratrices s'entendent sur le niveau de réalisation à communiquer aux organismes de réglementation.

Prochaines étapes

- En se basant sur les avis et commentaires du conseil, le personnel finalisera (et modifiera, au besoin) le Rapport annuel de rendement stratégique 2024 et veillera à l'inclure dans le cahier de travail de l'assemblée annuelle des membres de 2025.
- Le conseil recevra une évaluation détaillée des résultats des travaux découlant du Plan stratégique 2022-2024 lors de sa réunion en mai prochain.

Annexe

- **Annexe 1** : Rapport annuel de rendement stratégique 2024

Rapport annuel de rendement stratégique : TR4 de 2024

Ce modèle de rapport de rendement stratégique a été examiné et approuvé par le Comité sur la gouvernance en novembre 2021. Les indicateurs ont été approuvés lors de l'[atelier stratégique du conseil](#) de juin 2021. Le rendement est mesuré par rapport au [Plan stratégique 2022-2024](#) qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2022.

Légende

	État de la priorité stratégique
Dans l'ensemble, les activités sont en bonne voie d'être exécutées d'ici 2024	
Dans l'ensemble, les activités connaissent certains retards ; aucune incidence prévue sur la réalisation de la priorité stratégique d'ici 2024	
Dans l'ensemble, les activités accusent certains retards qui pourraient compromettre la réalisation de la priorité stratégique d'ici 2024	

Sources d'information

L'information présentée dans ce rapport est tirée des sources suivantes :

Section	Source
Activités planifiées (établies en juin 2021)	Présentation donnée lors de l'atelier stratégique du conseil de juin 2021
Rapports trimestriels 2024	Comptes rendus du personnel dans le cadre des rapports trimestriels internes
Notre action	Plan stratégique 2022-2024
Les indices du succès	Présentation donnée lors de l'atelier stratégique du conseil de juin 2021
Comment mesurerons-nous le succès en 2024 ?*	

*Un résumé des indicateurs, par priorité stratégique, est présenté à la fin de ce rapport

PS1.1, Examiner et valider le but et la portée de l'agrément												
État : 												
Activités planifiées (établies en juin 2021)	2022				2023				2024			
1. Effectuer une analyse comparative du système d'agrément												
2. Rendre compte de l'état de la formation en génie												
3. Chercher à définir une exigence de formation pour l'obtention du permis d'exercice												
4. Examiner le but de l'agrément												
5. Tracer la voie à suivre												

Rapports trimestriels 2024	TR1	TR2	TR3	TR4
1. Effectuer une analyse comparative du système d'agrément	<ul style="list-style-type: none"> Terminé en 2022. Les rapports sont disponibles sur le site web de l'avenir de l'agrément en génie. 			
2. Rendre compte de l'état de la formation en génie	<ul style="list-style-type: none"> Terminé en 2022. Les rapports sont disponibles sur le site web de l'avenir de l'agrément en génie. 			
3. Chercher à définir une exigence de formation pour l'obtention du permis d'exercice	<ul style="list-style-type: none"> Le Groupe de travail sur l'exigence de formation a produit un rapport et l'a soumis au comité directeur du projet Avenir de l'agrément en génie (AAG). Ce rapport recommande l'élaboration d'un profil de compétences à spectre complet (PCSC), comprenant 34 compétences réparties en huit domaines et conçues pour couvrir l'ensemble du parcours professionnel de l'ingénieur, depuis les études de premier cycle jusqu'à l'exercice de la profession. Un sous-ensemble de compétences du PCSC est recommandé pour former 	<ul style="list-style-type: none"> Terminé au deuxième trimestre de 2024. 		

	<p>l'exigence nationale de formation pour l'obtention du permis d'exercice; ces compétences, qui sont censées être acquises au cours de la formation universitaire de l'ingénieur et confirmées à l'étape d'obtention du diplôme, constituent les compétences de base nécessaires pour passer des études de premier cycle à l'exercice de la profession d'ingénieur.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le rapport recense également les écarts entre l'état actuel et l'état souhaité, ainsi que les solutions potentielles pour les combler. • Ce contenu a servi de base à la séance de conception conjointe de la voie à suivre qui s'est tenue en avril. D'autres lacunes et recommandations ont été identifiées et des actions à court, moyen et long terme pour la mise en œuvre ont été explorées. 	
<p>4. Examiner le but de l'agrément</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le Groupe de travail sur le but de l'agrément a publié un rapport qui recommande une définition révisée du but de l'agrément, comme suit : « L'agrément vise à assurer qu'un programme de génie est conçu et enseigné de façon à ce que ses diplômés satisfassent à [l'exigence de formation universitaire]¹ pour devenir 	<ul style="list-style-type: none"> • Terminé au deuxième trimestre de 2024.

¹ L'expression [exigence de formation universitaire] sert d'espace réservé pour le nom des conditions de formation précises déterminées par le Groupe de travail sur l'exigence de formation du projet AAG. Une fois clairement définie, cette exigence devrait correspondre aux attentes des candidats qui ne sont pas diplômés d'un programme agréé par le BCAPG.

	<p>titulaires d'un permis d'exercice au Canada. » Le rapport recense également les écarts entre l'état actuel et l'état souhaité, ainsi que les solutions potentielles pour les combler.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ce contenu a servi de base à la séance de conception conjointe de la voie à suivre qui s'est tenue en avril. D'autres lacunes et recommandations ont été identifiées et des actions à court, moyen et long terme pour la mise en œuvre ont été explorées. 			
<p>5. Tracer la voie à suivre</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La séance de conception conjointe de la voie à suivre a eu lieu les 17 et 18 avril. Les participants étaient les membres du comité directeur, le groupe consultatif des organismes de réglementation, les comités exécutifs du BCAPG et du BCAPG, ainsi que les membres de DDIC (ou leurs représentants) qui font ou ont fait partie des groupes de travail de l'AAG. • L'objectif de cette séance était de s'appuyer sur les deux rapports susmentionnés pour évaluer les implications de ce qui est recommandé pour <ul style="list-style-type: none"> ○ Le but de l'agrément ○ L'exigence nationale de formation pour l'obtention du permis d'exercice 	<ul style="list-style-type: none"> • Une ressource externe a été recrutée et travaille activement à la rédaction du Rapport sur la voie à suivre en collaboration avec le comité directeur. • Un rapport d'avancement détaillé du projet a été présenté lors de la réunion du conseil de mai et un atelier a été organisé avec le BCAPG le 2 juin. • Les contacts pris en juin avec le Groupe consultatif des organismes de réglementation (RAG) ont été fructueux. • Les rapports d'avancement du projet pour le BCAPG et les groupes de 	<ul style="list-style-type: none"> • Remise du rapport sur la voie à suivre au chef de la direction d'Ingénieurs Canada. • Tenue de six séances à l'intention des organismes de réglementation (quatre en anglais et deux en français), totalisant 90 participants inscrits. • Tenue d'un atelier du conseil d'Ingénieurs Canada avec les administrateurs et administratrices, les présidents et les chefs de la direction. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le Rapport sur la voie à suivre a été remis au conseil d'Ingénieurs Canada et aux parties intéressées. • Les résultats des séances de partage ont été distribués aux parties intéressées. • Les conclusions de l'atelier du conseil ont été distribuées aux parties intéressées concernées.

	<ul style="list-style-type: none"> Les participants ont exploré les changements potentiels, cerné les principales lacunes et recommandé au comité directeur les priorités à prendre en compte dans le rapport sur la voie à suivre. 	<p>responsables sont en cours de planification.</p> <ul style="list-style-type: none"> Les communications d'automne aux organismes de réglementation sont en cours de planification. 	<ul style="list-style-type: none"> Tenue d'une séance avec le BCAPG, le BCCAG et le GNRA. 	
Rapport annuel de 2024				
Activités réalisées	Toutes les étapes importantes ont été exécutées dans les limites du budget. Les prochaines étapes ont été déterminées et seront mises en œuvre, notamment le projet pilote de Profil de compétences à spectre complet (PCSC), les séances de formation pour les membres du conseil d'Ingénieurs Canada (et d'autres parties si nécessaire), ainsi que le transfert de la tâche d'étudier la séparation des fonctions d'élaboration des politiques du BCAPG d'avec les activités opérationnelles au Groupe de travail sur l'examen de la gouvernance.			
Budget annuel et dépenses réelles	Budget 2024 = 623 000 \$ Dépenses 2024 = 715 000 \$ Le budget a été dépassé de plus de 92 000 \$ principalement en raison du recadrage des services de consultation restants pour finaliser le projet. La valeur totale du contrat du fournisseur est demeurée la même.			
Le succès a-t-il été réalisé à la fin de 2024?	Les travaux ont été achevés dans les délais et selon le calendrier prévu. Les recommandations formulées par le groupe de travail sur le but de l'agrément et celui sur l'exigence de formation pour l'obtention du permis d'exercice ont été utilisées par le comité directeur, parallèlement aux résultats de nombreuses autres consultations auprès des parties intéressées, pour élaborer le Rapport sur la voie à suivre du projet AAG, qui a été présenté au conseil en décembre 2024. Les travaux se poursuivront dans le cadre de l'orientation stratégique <i>Réaliser l'agrément et les évaluations de la formation</i> du Plan stratégique 2025-2029.			

Résumé de la priorité stratégique (2022-2024)	
Notre action	Nous procéderons à un examen approfondi du processus d'agrément et nous nous pencherons sur les pratiques exemplaires en matière de formation des ingénieurs, et nous travaillerons collectivement avec les organismes de réglementation et les parties prenantes pour comprendre s'il y a un désir d'adopter une nouvelle exigence nationale de formation pour l'obtention du permis d'exercice, ainsi qu'un nouveau but pour l'agrément. Si tel est le cas, nous réviserons le système d'agrément.
Les indices du succès	<p>A. Toutes les parties prenantes connaissent les modes d'agrément utilisés à l'échelle nationale et internationale.</p> <p>B. Toutes les parties prenantes connaissent la réalité actuelle et les possibilités futures de la formation en génie.</p> <p>C. Les organismes de réglementation ont une exigence de formation universitaire s'appliquant à tous pour l'obtention du permis d'exercice.</p> <p>D. Toutes les parties prenantes comprennent le but de l'agrément.</p> <p>E. Ingénieurs Canada, y compris le BCAPG et le BCCAG, ont des directives pour mettre en œuvre des systèmes conformes au but et à l'exigence de formation pour l'obtention du permis d'exercice.</p>

PS1.2 Renforcer la collaboration et l'harmonisation											
État : 											
Activités planifiées (établies en juin 2021)	2022			2023				2024			
1. Collaborer avec le personnel des organismes de réglementation pour cerner les obstacles et les possibilités											
2. Préparer un énoncé national de collaboration avec toutes les zones de compétence											
3. Cerner des domaines précis d'harmonisation devant faire l'objet d'une collaboration											

Rapports trimestriels 2024	TR1	TR2	TR3	TR4
1. Collaborer avec le personnel des organismes de réglementation pour cerner les obstacles et les possibilités	<ul style="list-style-type: none"> Terminé en 2022. 			
2. Préparer un énoncé national de collaboration avec toutes les zones de compétence	<ul style="list-style-type: none"> L'énoncé a été approuvé par le conseil d'Ingénieurs Canada au deuxième trimestre et était en bonne voie pour être approuvé par les membres en mai. 	<ul style="list-style-type: none"> L'énoncé a été signé par les membres en mai 2024. 	<ul style="list-style-type: none"> Terminé au deuxième trimestre de 2024. 	
3. Cerner des domaines précis d'harmonisation devant faire l'objet d'une collaboration	<ul style="list-style-type: none"> Des domaines ont été cernés en 2023. Des travaux étaient en cours pour achever la mise en œuvre du premier domaine. Le Plan stratégique 2025-2029 comprend de futurs domaines de collaboration en matière de réglementation. 	<ul style="list-style-type: none"> Nous avons travaillé activement sur le développement professionnel continu (DPC) en tant que nouveau domaine réglementaire en élaborant un protocole d'entente (en plus de l'avancement continu de plusieurs autres projets 	<ul style="list-style-type: none"> Des travaux sont en cours pour cerner les futurs domaines de collaboration. Les projets de collaboration nationale en cours comprennent : <ul style="list-style-type: none"> L'élaboration de l'exigence nationale de formation pour l'obtention du permis d'exercice L'élaboration du document de recherche réglementaire sur 	<ul style="list-style-type: none"> Les projets de collaboration nationale en cours sont les suivants : <ul style="list-style-type: none"> Protocole d'entente sur le DPC Évaluations de la formation universitaire Amélioration de la cohérence entre les organismes de réglementation Expérience basée sur la durée

		<p>et initiatives en cours qui sont considérés comme des exemples de collaboration et/ou d'harmonisation).</p> <ul style="list-style-type: none"> En 2025, nous travaillerons avec les organismes de réglementation pour mettre en œuvre un processus de sélection des futurs domaines de collaboration. 	<p>l'apprentissage machine et la science des données</p> <ul style="list-style-type: none"> Nous continuons également à travailler sur les outils qui facilitent la mobilité : <ul style="list-style-type: none"> Base de données nationale sur les effectifs Évaluation sur la base des compétences Bibliothèque sur la discipline et l'application de la loi Nous continuons également d'offrir un soutien aux groupes de responsables et de communiquer des informations sur les questions réglementaires. 	<ul style="list-style-type: none"> Nouveau guide du BCCAG sur le devoir de dénoncer les actes répréhensibles destiné aux organismes de réglementation Révision du guide public du BCCAG sur les conflits d'intérêts et du guide public sur le code de déontologie.
--	--	---	---	--

Rapport annuel de 2024

Activités réalisées	L'Énoncé de collaboration a été signé en mai 2024. Certains domaines de collaboration sont en cours de mise en œuvre avec les organismes de réglementation.
Budget annuel et dépenses réelles	Budget 2024 = 3 000 \$ Dépenses 2024 = 3 000 \$ Les dépenses ont été conformes au budget.
Le succès a-t-il été réalisé à la fin de 2024?	Les travaux ont été menés à bien dans les délais et dans les limites du budget. Les travaux se poursuivront dans le cadre de l'orientation stratégique <i>Réaliser une fédération plus forte</i> du Plan stratégique 2025-2029.

Résumé de la priorité stratégique (2022-2024)

Notre action	Favoriser la collaboration entre toutes les zones de compétence et la cohérence des exigences, des pratiques et des processus à l'échelle nationale est au cœur de notre mandat. Nous allons travailler avec les organismes de réglementation pour comprendre ce qui favorise et ce qui entrave l'harmonisation et faciliter l'adoption d'un accord national établissant les principes d'une harmonisation pancanadienne et les domaines qu'elle visera.
Les indices du succès	A. Ingénieurs Canada a un mandat clair et des domaines clés d'intervention pour l'harmonisation réglementaire. B. Les organismes de réglementation profitent de la collaboration et du partage des ressources, ce qui améliore les pratiques.

PS1.3 Soutenir la réglementation des nouveaux domaines d'exercice du génie												
État : 												
Activités planifiées (établies en juin 2021)	2022				2023				2024			
1. Cerner et étudier les nouveaux domaines d'exercice du génie et les domaines se recoupant qui auront une incidence à long terme sur le public												
2. Continuer à travailler avec le gouvernement fédéral pour promouvoir le rôle des ingénieurs dans les nouveaux domaines d'exercice												

Rapports trimestriels 2024	TR1	TR2	TR3	TR4
1. Cerner et étudier les nouveaux domaines d'exercice du génie et les domaines se recoupant qui auront une incidence à long terme sur le public	<ul style="list-style-type: none"> Une demande de propositions a été élaborée afin d'engager un entrepreneur pour rédiger un document de recherche sur l'apprentissage machine et la science des données et ses liens avec le génie. Un groupe consultatif a été créé pour éclairer le contenu. Le document final devrait être achevé d'ici la fin de l'année 2024. 	<ul style="list-style-type: none"> Les consultations ont eu lieu. 	<ul style="list-style-type: none"> L'orientation générale du nouveau document de recherche réglementaire sur l'apprentissage machine et la science des données est terminée. La consultation sur l'ébauche du document est prévue pour le quatrième trimestre de 2024. 	<ul style="list-style-type: none"> La version finale du nouveau document de recherche réglementaire sur l'apprentissage machine et la science des données sera achevée au premier trimestre de 2025.
2. Continuer à travailler avec le gouvernement fédéral pour promouvoir le rôle des ingénieurs dans les nouveaux domaines d'exercice	<ul style="list-style-type: none"> Ingénieurs Canada a continué de promouvoir le rôle des ingénieurs dans les nouveaux domaines d'exercice au moyen d'énoncés de principe 	<ul style="list-style-type: none"> Aucun travail, tel que planifié. 	<ul style="list-style-type: none"> Des travaux sont en cours pour rédiger l'ébauche d'un nouvel énoncé de principe (EPN) sur l'exercice professionnel dans le domaine du génie énergétique. La consultation des organismes 	<ul style="list-style-type: none"> À la demande du chef de la direction, l'énoncé de principe national (EPN) sur l'exercice professionnel dans le domaine du génie énergétique a été abandonné. Ce sujet pourra être abordé par le

	nationaux déjà publiés.		de réglementation sur ce nouvel EPN est prévue pour le quatrième trimestre de 2024.	biais d'un autre sujet d'EPN dans le prochain plan de travail, mais ne sera pas lié à une priorité stratégique.
Rapport annuel de 2024				
Activités réalisées	En 2024, nous avons travaillé sur un nouveau document de recherche réglementaire sur l'apprentissage machine et la science des données qui sera publié au premier trimestre 2025.			
Budget annuel et dépenses réelles	Budget 2024 = 21 000 \$ Dépenses 2024 = 11 000 \$ Les dépenses ont été inférieures au budget en raison du retard accusé en ce qui concerne le nouveau document de recherche réglementaire sur l'apprentissage machine et la science des données.			
Le succès a-t-il été atteint à la fin de 2024?	Ces travaux seront achevés d'ici le premier trimestre de 2025.			

Résumé de la priorité stratégique (2022-2024)	
Notre action	Les progrès technologiques évoluent beaucoup plus rapidement que les changements législatifs et les ingénieurs qui travaillent dans de nouveaux domaines d'exercice du génie peuvent ne pas comprendre pleinement ou ne pas prendre totalement en compte les impacts et les obligations professionnelles et éthiques à long terme. Nous fournirons aux organismes de réglementation de l'information sur les répercussions à long terme de l'exercice du génie dans de nouveaux domaines, ainsi qu'un cadre pour l'évaluation des obligations professionnelles et éthiques. De cette façon, les organismes de réglementation pourront renseigner les titulaires de permis sur ces nouveaux domaines d'exercice et réglementer plus efficacement.
Les indices du succès	<p>A. Les organismes de réglementation reçoivent l'information nécessaire pour adapter leurs processus d'admission, d'application de la loi et d'exercice et faire respecter les normes déontologiques encadrant l'exercice de la profession.</p> <p>B. Le gouvernement fédéral est sensibilisé à l'importance du travail des ingénieurs dans les domaines émergents.</p>

PS2.1 Accélérer l'initiative 30 en 30												
État : 												
Activités planifiées (établies en juin 2021)	2022				2023				2024			
1. Stratégie nationale de recherche												
2. Faciliter la collaboration et l'échange d'information avec les organismes de réglementation												
3. Conférence nationale annuelle 30 en 30												
4. Rapport sur les mesures nationales et régionales												
5. Mobilisation des employeurs												
6. Ressources nationales												

Rapports trimestriels 2024	TR1	TR2	TR3	TR4
1. Stratégie nationale de recherche	<ul style="list-style-type: none"> Les résultats et les recommandations de la stratégie ont été présentés lors de la conférence nationale 30 en 30 au deuxième trimestre. 	<ul style="list-style-type: none"> Les résultats et les recommandations de la stratégie ont été présentés lors de la conférence nationale 30 en 30 au deuxième trimestre. Nous avons participé à la conférence de la Coalition canadienne des femmes dans les domaines du génie, des sciences, des métiers et de la technologie (CCWESTT) et y avons présenté les principales conclusions liées à l'initiative 30 en 30. 	<ul style="list-style-type: none"> Terminé au troisième trimestre de 2024. 	
2. Faciliter la collaboration et l'échange d'information avec les organismes de réglementation	<ul style="list-style-type: none"> Nous envoyons une infolettre mensuelle 30 en 30 aux champions et championnes 30 en 30 et aux parties intéressées du domaine du génie. Nous fournissons aux organismes de réglementation des comptes rendus sur les recherches et les initiatives d'Ingénieurs Canada (c.-à-d. le guide du BCCAG et la formation 	<ul style="list-style-type: none"> Nous avons organisé des réunions avec nos champions et championnes 30 en 30 pour aider à orienter la conférence annuelle 30 en 30 et les aider à y participer. 	<ul style="list-style-type: none"> Nous envoyons l'infolettre mensuelle 30 en 30 aux champions et championnes 30 en 30 et aux parties intéressées du domaine du génie. Nous avons distribué des ressources pour soutenir l'égalité des sexes dans le domaine du génie 	<ul style="list-style-type: none"> Les travaux sont terminés pour 2024.

	<p>sur l'EDI à l'intention des organismes de réglementation).</p> <ul style="list-style-type: none"> Nous avons parrainé le sommet de la Coalition canadienne des femmes dans les domaines du génie, des sciences, des métiers et de la technologie (CCWESTT). 		<p>et fait le point sur l'orientation de l'initiative 30 en 30 dans le cadre de la Semaine de l'égalité des sexes.</p>	
3. Conférence nationale annuelle 30 en 30	<ul style="list-style-type: none"> Les inscriptions pour la conférence de 2024 ont été ouvertes et plus de 92 000 \$ en commandite ont été obtenus. 	<ul style="list-style-type: none"> La conférence a eu lieu et a été couronnée de succès. 	<ul style="list-style-type: none"> Cette activité est terminée. Nous avons commencé à planifier la conférence de 2025. 	<ul style="list-style-type: none"> Les travaux sont terminés pour 2024.
4. Rapport sur les mesures nationales et régionales	<ul style="list-style-type: none"> Le sondage a été distribué aux organismes de réglementation et les données ont été reçues. 	<ul style="list-style-type: none"> Les données ont été reçues. 	<ul style="list-style-type: none"> Les données sont en cours d'analyse et sont rassemblées dans un rapport qui sera distribué le 1^{er} novembre 2024. 	<ul style="list-style-type: none"> Les travaux sont terminés pour 2024.
5. Mobilisation des employeurs	<ul style="list-style-type: none"> Nous avons collaboré avec le Groupe de travail sur les employeurs à la rédaction de critères pour la mise en place d'un programme de champions pour les employeurs d'ingénieurs. 	<ul style="list-style-type: none"> Un groupe de travail composé de représentants d'employeurs du secteur du génie de tout le Canada a été mis sur pied. Sa mission sera de : <ul style="list-style-type: none"> Déterminer ce que signifie être un employeur champion « 30 en 30 ». Établir les critères provisoires à intégrer à la séance de discussion en petits groupes avec les employeurs lors de la conférence. 	<ul style="list-style-type: none"> Nous avons ébauché un document de référence national pour ancrer le programme des champions. Nous avons rencontré un expert en contenu et l'un des concepteurs de l'outil Global Diversity, Equity & Inclusion Benchmarks afin de valider l'orientation et la portée du programme de champions. 	<ul style="list-style-type: none"> Les travaux sont terminés pour 2024.
6. Ressources nationales	<ul style="list-style-type: none"> Nous avons finalisé la recherche sur les femmes occupant des postes de direction dans 	<ul style="list-style-type: none"> Le réseau 30 en 30 et le groupe de travail Rayonnement et engagement ont été 	<ul style="list-style-type: none"> Terminé au troisième trimestre de 2024. 	<ul style="list-style-type: none"> Les travaux sont terminés

	le domaine du génie et commençons à examiner les lacunes en fonction des besoins déterminés par le réseau des champions et championnes 30 en 30.	consultés pour déterminer les lacunes dans les connaissances afin de répondre aux préoccupations liées à l'avancement des femmes et aux programmes d'ingénieur.e.s stagiaires. <ul style="list-style-type: none"> Sur la base de ces informations, deux rapports ont été produits et seront distribués au troisième trimestre. 	<ul style="list-style-type: none"> Nous avons décidé de ne pas distribuer les rapports sur les femmes dans les rôles de leadership et sur Parcours vers l'ingénierie cette année. Nous le ferons l'année prochaine. 	pour 2024.
Rapport annuel de 2024				
Activités réalisées	Les six volets de travail de cette priorité stratégique sont achevés, y compris la conférence annuelle de 2024, dont le succès a dépassé les attentes. Le lieu et la date de la conférence annuelle de 2025 ont été fixés (en marge de l'assemblée annuelle des membres de mai 2025).			
Budget annuel et dépenses réelles	Budget 2024 = 269 000 \$ Dépenses 2024 = 317 000 \$ Les fonds supplémentaires dépensés en 2024 ont été utilisés pour créer une stratégie de commandite durable à long terme (d'une durée de 3 ans) et pour mettre au point une stratégie de recherche nationale plus solide qui a été présentée à la Conférence 30 en 30. Les dépenses supplémentaires proviennent de notre budget opérationnel (pour l'OF9 : Promouvoir au sein de la profession une diversité et une inclusivité qui reflètent celles de la société canadienne). Des revenus de commandite nettement plus élevés que prévu lors de la Conférence 30 en 30 en ont découlé.			
Le succès a-t-il été réalisé à la fin de 2024?	Les six volets de cette priorité stratégique sont terminés. Le travail dans ce domaine se poursuivra dans le cadre de l'orientation stratégique 2025-2029 <i>Réaliser une profession inclusive</i> .			

Résumé de la priorité stratégique	
Notre action	Soutenir les progrès vers la réalisation de l'objectif 30 en 30 et développer la capacité d'Ingénieurs Canada à s'attaquer aux problèmes sous-jacents qui freinent les progrès.
Les indices du succès	<p>A. Les organismes de réglementation disposent de l'information et du soutien leur permettant d'accroître l'inclusion et le nombre de diplômés en génie qui s'inscrivent au processus d'obtention du permis d'exercice.</p> <p>B. La représentation des femmes augmente à chaque étape du cheminement, à savoir parmi les groupes suivants : population étudiante dans les établissements d'enseignement supérieur (EES), diplômés, ingénieurs stagiaires, nouveaux ingénieurs titulaires d'un permis d'exercice et ingénieurs.</p> <p>C. Les employeurs disposent de l'information leur permettant de créer un milieu de travail plus équitable, diversifié et inclusif.</p> <p>D. Les leçons tirées de 30 en 30 éclairent les initiatives visant à accroître la représentation des groupes sous-représentés, notamment des Autochtones, des personnes racisées et des membres de la communauté LGBTQ2+.</p>

PS2.2 Renforcer la confiance et la valeur du permis d'exercice												
État : 												
Activités planifiées (établies en juin 2021)				2022			2023			2024		
1. Campagne de marketing												
2. Outils de communication sur la valeur du permis d'exercice												
3. Programmes de sensibilisation à l'intention des diplômés et des stagiaires en génie												
4. Recherche fondamentale												

Rapports trimestriels 2024	TR1	TR2	TR3	TR4
1. Campagne de marketing	<ul style="list-style-type: none"> Le plan de la campagne a été approuvé et les mises à jour du contenu créatif de la campagne Construire l'avenir sont en cours. Le lancement du volet de printemps est prévu pour le deuxième trimestre. 	<ul style="list-style-type: none"> Le volet de printemps de la campagne Construire l'avenir est terminé. Les premiers résultats montrent que la performance est conforme aux attentes, voire les dépasse. 	<ul style="list-style-type: none"> Le volet d'automne de la campagne Construire l'avenir est en cours et durera sept semaines. Nous entamons le processus d'évaluation du succès global de la campagne et la préparation du rapport final. 	<ul style="list-style-type: none"> Le volet d'automne de la campagne Construire l'avenir est terminé. Le sondage post-campagne sur la sensibilisation a été mené au début de décembre. Les résultats finaux et les recommandations sont en cours de compilation et seront communiqués au groupe consultatif du projet en janvier.
2. Outils de communication sur la valeur du permis d'exercice	<ul style="list-style-type: none"> Les outils continuent d'être offerts. La vérification de l'utilisation de ces outils avec le groupe consultatif a été reportée au deuxième trimestre afin que le groupe puisse se concentrer sur l'élaboration de la campagne de marketing et le lancement de Parcours vers l'ingénierie. 	<ul style="list-style-type: none"> Les outils continuent d'être offerts et une vérification auprès du groupe aura lieu en même temps que la publication du rapport sur la campagne de printemps et une discussion à son sujet. 	<ul style="list-style-type: none"> Les outils continuent d'être offerts et l'examen final est aligné sur les activités de clôture du projet. 	<ul style="list-style-type: none"> Les outils continuent d'être offerts et l'examen final sera effectué lors de la réunion du groupe consultatif du projet en janvier.
3. Programmes de sensibilisation à l'intention des	<ul style="list-style-type: none"> Le programme Parcours vers l'ingénierie a été lancé et le premier webinaire a été tenu. 	<ul style="list-style-type: none"> L'élaboration du calendrier éditorial de Parcours vers 	<ul style="list-style-type: none"> Le programme Parcours vers l'ingénierie continue de se 	<ul style="list-style-type: none"> Le programme Parcours vers l'ingénierie continue de se

diplômés et des stagiaires en génie	<ul style="list-style-type: none"> Au deuxième trimestre, l'accent sera mis sur un engagement plus soutenu et sur l'établissement du calendrier de création de contenu et de publication de l'année. 	l'ingénierie pour l'année 2025 est en cours et une campagne de promotion payante est en préparation pour un lancement en septembre.	<p>développer; un webinaire sera offert en octobre et des contributions d'invités sont activement sollicitées.</p> <ul style="list-style-type: none"> Nous avons entamé le processus de transfert dans le cycle du prochain plan stratégique. 	<p>développer; un webinaire a été offert en octobre et des contributions d'invités ont été activement sollicitées.</p> <ul style="list-style-type: none"> Le processus de transfert dans le cycle du prochain plan stratégique a été entrepris.
4. Recherche fondamentale	<ul style="list-style-type: none"> Aucun travail ce trimestre, tel que planifié. 		<ul style="list-style-type: none"> Le processus d'évaluation finale du projet et de production de rapports est en cours et s'aligne sur celui de la campagne Construire l'avenir, qui est actuellement dans son volet d'automne. 	<ul style="list-style-type: none"> L'évaluation finale du projet et les rapports seront communiqués au groupe consultatif du projet lors de la réunion de janvier.
Rapport annuel de 2024				
Activités réalisées	La campagne de marketing est terminée. Les résultats et un compte rendu seront présentés au groupe consultatif des organismes de réglementation en janvier lors d'une réunion. Celle-ci servira de base au rapport final du projet, qui orientera les prochaines étapes dans le cadre de l'orientation stratégique 2025-2029 <i>Réaliser une meilleure connaissance des ingénieurs.</i>			
Budget annuel et dépenses réelles	Budget 2024 = 2,7 millions \$ Dépenses 2024 = 2,6 millions \$ Les dépenses du projet ont été conformes aux prévisions.			
Le succès a-t-il été réalisé à la fin de 2024?	Les volets de printemps et d'automne 2024 ont été plus fructueux que prévu. Les travaux passeront à l'orientation stratégique 2025-2029 <i>Réaliser une meilleure connaissance des ingénieurs.</i>			

Résumé de la priorité stratégique (2022-2024)

Notre action	Nous allons créer et promouvoir un message national cohérent qui sensibilisera le public, les diplômés en génie, les ingénieurs stagiaires et les employeurs à la diversité au sein de la profession, à la richesse du génie aussi bien dans les disciplines nouvelles que traditionnelles, et à la valeur du permis d'exercice.
Les indices du succès	<p>A. Les publics visés perçoivent les ingénieurs comme étant dignes de confiance et savent que la profession est réglementée.</p> <p>B. Les diplômés en génie et les ingénieurs stagiaires prennent conscience de la valeur du permis d'exercice.</p> <p>C. Les organismes de réglementation se sont dotés d'un cadre national efficace pour l'élaboration de messages, et d'outils de marketing.</p>

PS 3.1, Maintenir notre engagement envers l'excellenceÉtat : 

Activités planifiées (établies en juin 2021)	2022				2023				2024			
1. Soutenir une culture d'excellence												
2. Cerner et mettre en œuvre des améliorations continues												
3. Confirmer les mesures et la durabilité												
4. Obtenir la certification de niveau Platine d'Excellence Canada												

Rapports trimestriels 2024	TR1	TR2	TR3	TR4
1. Soutenir une culture d'excellence	<ul style="list-style-type: none"> Les séances d'orientation et la demande de certification d'Excellence Canada ont été achevées. 	<ul style="list-style-type: none"> Terminé au deuxième trimestre de 2024. La certification a été obtenue. 		
2. Cerner et mettre en œuvre des améliorations continues	<ul style="list-style-type: none"> Tous les éléments d'amélioration continue sont intégrés dans le travail opérationnel. 	<ul style="list-style-type: none"> Terminé au deuxième trimestre de 2024. La certification a été obtenue. 		
3. Confirmer les mesures et la durabilité	<ul style="list-style-type: none"> Une auto-évaluation interne ainsi qu'un examen par un membre du personnel d'Excellence Canada ont été réalisés pour confirmer si la demande est prête à être soumise. 	<ul style="list-style-type: none"> Terminé au deuxième trimestre de 2024. La certification a été obtenue. 		
4. Obtenir la certification de niveau Platine	<ul style="list-style-type: none"> La demande a été présentée et la vérification est prévue pour le deuxième trimestre. 	<ul style="list-style-type: none"> Terminé au deuxième trimestre de 2024. La certification a été obtenue. 		
Rapport annuel de 2024				
Activités réalisées	Malgré quelques retards dans la dissolution des groupes de travail et l'attribution de leurs tâches au personnel, l'organisation est en bonne voie pour soumettre sa demande et obtenir la certification d'excellence de niveau Platine. Des améliorations majeures et continues sont en cours pour rendre l'organisation plus performante.			
Budget annuel et dépenses réelles	Budget 2024 = 33 000 \$ Dépenses 2024 = 32 000 \$ Les dépenses ont été conformes aux prévisions.			
Le succès a-t-il été réalisé en 2024?	L'organisation a obtenu la certification de niveau Platine en 2024. Des améliorations continues se poursuivront sur le plan opérationnel.			

Résumé de la priorité stratégique (2022-2024)

Notre action	Des changements sont encore demandés et nous subissons des pressions pour répondre aux besoins divers et changeants des organismes de réglementation du génie, des établissements d'enseignement supérieur et de la communauté des ingénieurs. Pour nous adapter en permanence, nous devons adopter une approche efficace et durable garantissant que nous sommes un organisme très performant. D'ici 2024, nous obtiendrons la certification de niveau Platine d'Excellence Canada en démontrant que, conformément aux exigences de la norme d'excellence, d'innovation et de mieux-être, notre performance s'améliore constamment, en plus d'être mesurable et soutenue sur une période d'au moins trois ans.
Les indices du succès	<p>A. Les produits et services sont mis efficacement à la disposition des organismes de réglementation, des EES et de la communauté des ingénieurs.</p> <p>B. Il y a un engagement accru de la part du personnel, ce dernier reste en poste plus longtemps, travaille au sein d'équipes motivées et jouit d'une meilleure santé.</p> <p>C. Ingénieurs Canada maintient un haut niveau de performance.</p>

Résumé – Comment mesurerons-nous le succès en 2024 ?

Priorité stratégique	Les indices du succès	Comment mesurerons-nous le succès en 2024 ?
PS1.1 Examiner et valider le but et la portée de l'agrément	A. Toutes les parties prenantes connaissent les modes d'agrément utilisés à l'échelle nationale et internationale.	A1. Publication du rapport d'analyse comparative du système d'agrément
	B. Toutes les parties prenantes connaissent la réalité actuelle et les possibilités futures de la formation en génie.	B1. Publication du rapport sur la formation en génie
	C. Les organismes de réglementation ont une exigence de formation universitaire s'appliquant à tous pour l'obtention du permis d'exercice.	C1. Le conseil d'Ingénieurs Canada adopte une motion confirmant l'exigence de formation universitaire pour l'obtention du permis d'exercice. C2. Les organismes de réglementation reçoivent l'exigence de formation universitaire et tous les chefs de direction s'engagent à l'appliquer et à la communiquer à tous les groupes pertinents. C3. Le BCAPG reçoit l'exigence de formation universitaire et s'engage à l'incorporer dans ses documents. C4. Le BCCAG reçoit l'exigence de formation universitaire et s'engage à l'incorporer dans ses documents. C5. Les EES reçoivent l'exigence de formation universitaire pour l'obtention du permis d'exercice.
	D. Toutes les parties prenantes comprennent le but de l'agrément.	D1. Le conseil d'Ingénieurs Canada adopte une motion confirmant le but de l'agrément. D2. Les organismes de réglementation reçoivent la confirmation du but de l'agrément, et tous les chefs de direction s'engagent à le communiquer à tous les groupes pertinents D3. Le BCAPG publie le but confirmé de l'agrément. D4. Les membres du BCCAG reçoivent la confirmation du but de l'agrément. D5. Les établissements d'enseignement supérieur (EES) reçoivent la confirmation du but de l'agrément. D6. Les étudiants reçoivent, par l'entremise de la FCEG, la confirmation du but de l'agrément.
	E. Ingénieurs Canada, y compris le BCAPG et le BCCAG, ont des directives pour mettre en œuvre des systèmes conformes au but et à l'exigence de formation pour l'obtention du permis d'exercice.	E1. Le rapport sur la voie à suivre est publié et distribué à tous les organismes de réglementation, au BCAPG, au BCCAG, au chef de la direction d'Ingénieurs Canada, à DDIC et à la FCEG.

Priorité stratégique	Les indices du succès	Comment mesurerons-nous le succès en 2024 ?
PS1.2 Renforcer la collaboration et l'harmonisation	A. Ingénieurs Canada a un mandat clair et des domaines clés d'intervention pour l'harmonisation réglementaire.	<p>A1. Rapports de consultation qui documentent les points de vue de tous les organismes de réglementation.</p> <p>A2. Production d'un énoncé national de collaboration signé par les organismes de réglementation.</p> <p>A3. Les chefs de direction des organismes de réglementation définissent au moins un domaine d'intervention pour l'harmonisation future.</p>
	B. Les organismes de réglementation profitent de la collaboration et du partage des ressources, ce qui améliorer les pratiques	<p>B1. Nombre d'organismes de réglementation qui contribuent à l'élaboration de programmes, produits, services, informations ou processus</p> <p>B2. Nombre d'organismes de réglementation qui utilisent les programmes, produits, services, informations ou processus promus à l'échelle nationale.</p>
PS1.3 Soutenir la réglementation des nouveaux domaines d'exercice du génie	A. Les organismes de réglementation reçoivent l'information nécessaire pour adapter leurs processus d'admission, d'application de la loi et d'exercice et pour faire respecter les normes déontologiques encadrant l'exercice de la profession	<p>A1. Des documents de recherche sur les nouveaux domaines d'exercice du génie sont publiés et distribués aux organismes de réglementation.</p> <p>A2. Les organismes de réglementation indiquent qu'ils lisent les rapports, qu'ils en tiennent compte dans leur prise de décision ou que ces rapports les ont aidés à remplir leur mandat.</p> <p>A3. Valeur des documents de recherche perçue par les organismes de réglementation.</p>
	B. Le gouvernement fédéral est sensibilisé à l'importance du travail des ingénieurs dans les domaines émergents	<p>B1. Un nouvel énoncé de principe national sur les disciplines émergentes est élaboré, si cela est approprié.</p> <p>B2. Nombre de contacts (consultations par écrit et rencontres en personne) avec des parlementaires ou des hauts fonctionnaires fédéraux sur des questions relatives aux nouveaux domaines d'exercice du génie</p>
PS2.1 Accélérer l'initiative 30 en 30	A. Les organismes de réglementation disposent de l'information et du soutien leur permettant d'accroître l'inclusion et le nombre de diplômés en génie qui s'inscrivent au processus d'obtention du permis d'exercice	<p>A1. Élaboration et application d'une stratégie nationale de recherche sur les données démographiques en matière de diversité, et recherche qualitative sur l'équité, la diversité et l'inclusion</p> <p>A2. Nombre d'organismes de réglementation qui contribuent à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie ; qui participent à l'élaboration seulement ; qui n'y participent pas.</p> <p>A3. Publication de rapports de recherche dans le site web d'Ingénieurs Canada</p> <p>A4. Nombre de partenaires participant à l'élaboration de rapports de recherche (élaboration et participation ; participation seulement ; aucune participation).</p> <p>A5. Facilitation de la collaboration et de l'échange d'information entre les organismes de réglementation (p. ex. : coordination continue des groupes de travail 30 en 30 ; communications répondant aux besoins des organismes de réglementation)</p>

Priorité stratégique	Les indices du succès	Comment mesurerons-nous le succès en 2024 ?
		A6. Tenue de trois ou quatre rencontres annuelles avec les organismes de réglementation
	B. La représentation des femmes augmente à chaque étape du cheminement, à savoir parmi les groupes suivants : population étudiante dans les établissements d'enseignement supérieur (EES), diplômés, ingénieurs stagiaires, nouveaux titulaires d'un permis d'exercice et ingénieurs	B1. Rapports sur les mesures nationales et régionales : <ul style="list-style-type: none"> • Fournir aux organismes de réglementation des outils leur permettant de faire le suivi et de produire des rapports sur les mesures relatives à 30 en 30. B2. Publication annuelle du Rapport national d'enquête sur les effectifs B3. Collecte annuelle de mesures relatives aux fiches de pointage des organismes de réglementation B4. Présentation du rapport sommaire annuel sur les fiches de pointage au conseil et au Groupe des chefs de direction B5. Participation de trois ou quatre organismes de réglementation à l'élaboration et à l'utilisation de la cible
	C. Les employeurs disposent de l'information leur permettant de créer un milieu de travail plus équitable, diversifié et inclusif.	C1. Parachever la mise en œuvre des recommandations du rapport d'ACG+* sur la mobilisation des employeurs. C2. Création d'une stratégie nationale de mobilisation des employeurs à laquelle adhèrent les organismes de réglementation, et qui table sur le réseau existant de champions et championnes 30 en 30. C3. Tous les organismes de réglementation contribuent à la stratégie nationale. C4. Reconnaissance de l'excellence des employeurs dans le cadre de l'initiative 30 en 30
	D. Les leçons tirées de 30 en 30 éclairent les initiatives visant à accroître la représentation des groupes sous-représentés, notamment des Autochtones, des personnes racisées et des membres de la communauté LGBTQ2+	D1. Tenue de la Conférence annuelle 30 en 30 de 2022 à 2024, en invitant les organismes de réglementation, les EES et les employeurs à contribuer à un changement de culture au sein de la profession d'ingénieur lors d'un événement national hautement visible et largement accessible, mettant en valeur des pratiques exemplaires, des recherches importantes et des outils pratiques. D2. Nombre d'organismes de réglementation qui contribuent et participent à la préparation de la conférence. D3. Nombre d'employeurs qui contribuent et participent à la conférence. D4. Création de ressources nationales qui correspondent aux recommandations et aux pratiques exemplaires décrites dans des recherches précédentes. Par exemple, une ressource basée sur le rapport d'ACG+* de 2021, que les organismes de réglementation peuvent utiliser pour améliorer leurs programmes d'aide à l'obtention du permis d'exercice et de sensibilisation des employeurs. D5. Le nombre d'organismes de réglementation participants qui font la promotion des ressources nationales *Définition : L'ACG+ (analyse comparative axée sur le genre) est un processus d'analyse créé par Femmes et Égalité des genres Canada;

Priorité stratégique	Les indices du succès	Comment mesurerons-nous le succès en 2024 ?
		utilisée partout au pays par le gouvernement fédéral et bien connu dans la plupart des secteurs; tient compte de facteurs identitaires multiples et divers qui se recoupent et ont un impact sur la façon dont différentes personnes comprennent et vivent les initiatives.
PS2.2 : Renforcer la confiance et la valeur du permis d'exercice	A. Les publics visés perçoivent les ingénieurs comme étant dignes de confiance et savent que la profession est réglementée	<p>A1. Recherche sur les perceptions des publics visés avant et après la campagne</p> <p>A2. Nombre d'impressions et d'actions</p> <p>A3. Valeur de la médiatisation méritée*</p> <p>A4. Nombre d'interactions en ligne et sentiments* qui s'en dégagent</p> <p>*Définitions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Médiatisation méritée : couverture relayée gratuitement dans les médias • Valeur de la médiatisation méritée : la valeur estimative de cette couverture médiatique • Analyse des sentiments : analyse de la tonalité des commentaires
	B. Les diplômés en génie et les ingénieurs stagiaires prennent conscience de la valeur du permis d'exercice	<p>B1. Recherche sur les perceptions des diplômés et des stagiaires en génie avant et après la campagne</p> <p>B2. Nombre d'impressions et d'actions</p> <p>B3. Nombre d'interactions en ligne et sentiments qui s'en dégagent</p>
	C. Les organismes de réglementation se sont dotés d'un cadre national efficace pour l'élaboration de messages et d'outils de marketing	<p>C1. Nombre d'organismes de réglementation qui participent à l'élaboration du cadre et des outils, et nature de leur participation.</p> <p>C2. Les organismes de réglementation déterminent où et comment les messages et les outils seront utilisés ; suivi visant à confirmer l'utilisation.</p> <p>C3. Réception continue de commentaires sur le projet</p>
PS3.1 Maintenir notre engagement envers l'excellence	A. Les produits et services sont mis efficacement à la disposition des organismes de réglementation, des EES et de la communauté des ingénieurs	A1. Obtention de la certification de niveau Platine dans le cadre de l'analyse comparative externe
	B. Il y a un engagement accru de la part du personnel, ce dernier reste en poste plus longtemps, travaille au sein d'équipes motivées et jouit d'une meilleure santé	B1. Obtention de la certification de niveau Platine dans le cadre de l'analyse comparative externe
	C. Ingénieurs Canada maintient un haut niveau de performance	C1. Obtention de la certification de niveau Platine dans le cadre de l'analyse comparative externe

NOTE DE BREFFAGE : Pour information

Réaliser l'agrément et les évaluations de la formation		4.2
Objet :	Faire le point sur l'état d'avancement de l'orientation stratégique <i>Réaliser l'agrément et les évaluations de la formation</i> (RAEF), qui fait suite au projet Avenir de l'agrément en génie (AAG).	
Lien avec le plan stratégique/les objectifs :	Orientation stratégique : Réaliser l'agrément et les évaluations de la formation Objectif fondamental 1 : Agréer les programmes d'études de premier cycle en génie Objectif fondamental 3 : Fournir des services et des outils qui permettent l'évaluation des compétences en génie, favorisent l'excellence en matière d'exercice et de réglementation du génie et facilitent la mobilité des ingénieurs au Canada	
Lien avec le profil de risques de l'organisation :	Baisse de la valeur de l'agrément (risque du conseil)	
Préparé par :	Trina Hubley, vice-présidente, Affaires réglementaires	
Présenté par :	Philip Rizcallah, chef de la direction	

Contexte

- Le projet Avenir de l'agrément en génie (AAG) s'est terminé avec la finalisation du plan stratégique 2022-2024 d'Ingénieurs Canada.
- Nous passons maintenant au Plan stratégique 2025-2029 d'Ingénieurs Canada et nous poursuivons avec une orientation stratégique intitulée *Réaliser l'agrément et les évaluations de la formation* (RAEF).
- Toutes les recommandations issues du Rapport sur la voie à suivre du projet AAG, y compris les trois recommandations/activités qui ont été approuvées lors de la réunion du conseil d'Ingénieurs Canada du 9 décembre, seront entreprises dans le cadre de l'orientation stratégique RAEF.

Rapport de situation

- Les membres du personnel d'Ingénieurs Canada ont entamé les travaux sur les trois recommandations/activités qui ont été approuvées lors de la réunion du conseil du 9 décembre.
 - Le Groupe de travail sur l'examen de la gouvernance a été chargé d'étudier la séparation des fonctions relatives aux politiques du BCAPG d'avec ses activités opérationnelles, conformément à la recommandation 15 du Rapport sur la voie à suivre du projet AAG.
 - Le chef de la direction a lancé une étude pilote sur le profil de compétences à spectre complet (PCSC), tel que défini dans la recommandation 12 du rapport.
 - Les membres du personnel ont commencé à préparer une série de séances de formation virtuelles pour faire mieux connaître les incidences des recommandations du Rapport sur la voie à suivre du projet AAG sur le système d'agrément actuel.
- Le point sur l'état d'avancement de ces activités sera présenté par oral au cours de la réunion.

Prochaines étapes

- Les séances de formation seront offertes aux membres du conseil d'Ingénieurs Canada, aux chefs de la direction et potentiellement à d'autres parties intéressées (à déterminer) au cours du premier trimestre de 2025.
- L'étude pilote du PCSC sera exécutée tout au long de 2025.

Annexes

- **Aucune**

NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

Révision des politiques du conseil	4.4
Objet :	Approbation des révisions apportées à des politiques existantes du conseil
Lien avec le plan stratégique/les objectifs :	Responsabilité du conseil : Élabore des politiques du conseil qui s'harmonisent avec les valeurs de l'organisme et orientent la prise de décisions, et révisé périodiquement ces politiques.
Lien avec le profil de risques de l'organisation :	Diminution de la confiance dans les fonctions de gouvernance (risque du conseil)
Motion(s) à examiner :	<i>QUE le conseil approuve les politiques révisées suivantes, sur recommandation du Comité sur la gouvernance :</i> <ul style="list-style-type: none"> <i>i. 5.2, Traitement du personnel et des bénévoles</i> <i>ii. 6.12, Mandat du Comité des ressources humaines</i> <i>iii. 7.1, Dépenses du conseil, des comités et d'autres bénévoles</i> <i>iv. 9.2, Guides du Bureau des conditions d'admission</i> <i>v. 9.3, Énoncés de principe nationaux</i>
Votes requis pour adopter la motion :	Majorité des deux tiers
Transparence :	Séance ouverte
Préparé par :	Joan Bard Miller, gestionnaire, Gouvernance et Services au conseil
Présenté par :	Sophie Larivière-Mantha, présidente du Comité sur la gouvernance

Définition du problème/de l'enjeu

- Le Comité sur la gouvernance (CG) propose que le conseil approuve les révisions de quatre (4) politiques du conseil dans le cadre de sa révision régulière des politiques.
- Lors de sa réunion d'octobre 2024, le conseil a encouragé le Comité sur la gouvernance à examiner l'indemnité pour les frais de déplacement raisonnables des invité.e.s à l'alinéa 7.1.4.A de la politique du conseil 7.1, *Dépenses du conseil, des comités et d'autres bénévoles*, étant donné que :
 - Dans le cadre des approbations du budget de 2024, le conseil a décidé de ne pas inclure les invité.e.s dans l'atelier du conseil en juin. Le budget approuvé pour cette année ne comprenait pas non plus de fonds pour les invité.e.s à l'atelier du conseil.
 - Le Comité FAGR a demandé si cette décision devrait être officialisée dans la politique et/ou si les invité.e.s devraient participer à l'atelier de juin plutôt qu'à l'Assemblée annuelle des membres pour économiser davantage.

Action ou recommandation proposée

- Que le conseil examine et approuve les révisions proposées des politiques existantes présentées à l'annexe 1.

- **5.2, Traitement du personnel et des bénévoles** : Des modifications mineures au texte sont proposées.
- **6.12, Mandat du Comité des ressources humaines** : Plusieurs révisions sont proposées afin de s'aligner sur les modifications apportées à d'autres politiques, de combler les lacunes cernées et de rendre le sens plus clair.
- **7.1 Dépenses du conseil, des comités et d'autres bénévoles** : Il est proposé que désormais, les frais de déplacement d'un.e invité.e pour chaque membre du conseil soient remboursés seulement à l'AAM, c'est-à-dire aux réunions de printemps, et non pas à l'atelier du conseil. Cette révision est conforme à la décision du conseil en 2024 de ne pas inclure les invité.e.s à l'atelier du conseil de 2024.
- **9.2, Guides du Bureau des conditions d'admission** : Des révisions sont proposées afin de mieux rendre compte du travail du BCCAG.
- **9.3, Énoncés de principe nationaux** : Des révisions sont proposées pour offrir plus de clarté et de souplesse dans l'élaboration du plan de travail des EPN, le calendrier des révisions des EPN, le processus des consultations et l'archivage ou le désarchivage des EPN.

Autres options envisagées

- Six (6) politiques du conseil ont été examinées. Des membres du CG ont été chargés d'examiner une politique en détail, avec les révisions proposées par le personnel, avant sa réunion du 13 novembre 2024. Les membres du CG ont ensuite eu l'occasion de proposer au comité d'autres révisions pour discussion.
- Aucun changement n'a été proposé à la politique 4.2, Responsabilités des administrateurs.
- Le Comité sur la gouvernance a approuvé des modifications typographiques relevant de ses pouvoirs en ce qui concerne la politique du conseil 5.6, Planification.

Risques

- Fonctionner en l'absence de politiques claires et à jour expose les administrateurs et administratrices et l'organisme à des risques pour la conformité et le maintien de la mémoire institutionnelle. Ces risques sont atténués, en partie, par l'examen régulier et continu des politiques.

Répercussions financières

- Aucune des révisions de politiques proposées n'a de répercussions sur le budget, à l'exception de la politique 7.1.
- Lors de l'examen du remboursement des frais d'invité.e.s pour une seule réunion, le Comité sur la gouvernance a souligné que :
 - Les coûts liés aux invité.e.s aux réunions de printemps et à l'atelier varient selon le lieu de la réunion.
 - Bien que les réunions de printemps durent plus longtemps que l'atelier du conseil, elles sont normalement organisées dans un lieu central qui rend les frais de déplacement globalement plus économiques.

Avantages

- Les révisions proposées visent à améliorer les politiques existantes afin que le conseil et ses principales parties intéressées aient accès à des politiques claires qui régissent Ingénieurs Canada.
- La révision proposée à la politique du conseil 7.1 démontre à ses membres l'engagement du conseil envers la responsabilité fiscale.

Consultations

- En plus d'un examen préliminaire réalisé par les membres du personnel de la gouvernance d'Ingénieurs Canada, d'autres comités ont fourni des commentaires au Comité sur la gouvernance aux fins d'examen :
 - 5.2, *Traitement du personnel et des bénévoles* (Comité RH)
 - 5.6, *Planification* (Comité FAGR)
 - 7.1, *Dépenses du conseil, des comités et d'autres bénévoles* (Comité RH)
 - 9.2, *Guides du Bureau des conditions d'admission* (BCCAG)
- En raison de contraintes de temps, le Comité RH n'est pas parvenu à s'entendre sur une recommandation précise pour la politique du conseil 7.1.
- Le chef de la direction a examiné les politiques de 11 des 12 organismes de réglementation, ainsi que celles de deux ministères du gouvernement ayant des conseils et celles de trois organisations non gouvernementales (ONG), dont certains comptaient des administrateurs et administratrices rémunérés. Il a constaté que la tendance est de ne pas prévoir d'indemnité pour la participation des conjoint.e.s, ou de limiter cette indemnité, généralement à un événement clé par année.

Prochaines étapes

- Une fois l'approbation du conseil obtenue, le Manuel des politiques sera mis à jour pour inclure les politiques révisées.
- Le Comité sur la gouvernance a proposé que la politique 7.1 soit révisée dans le cadre des décisions sur la composition du conseil qui découleront de l'examen de la gouvernance, ou dans le cadre de la réponse à ces décisions.

Annexe

- **Annexe 1** : Versions révisées (avec suivi des modifications) et propres des politiques.

5 Devoirs et contraintes du chef de la direction

5.2 **Traitement Gestion** du personnel et des bénévoles

Commented [JC1]: Modification proposée au titre afin de mieux refléter le contenu de la politique

Date d'adoption : 9 avril 2018 (motion 5693)

Périodicité de révision : triennale

Date de la dernière modification : 1^{er} octobre 2021
(motion 2021-10-4D)

Date de la dernière révision : 1^{er} octobre 2021

- (1) Le chef de la direction doit veiller à ce que le personnel ou les bénévoles qui relèvent de sa compétence aient des conditions de travail justes, dignes, sécuritaires, organisées et claires, de même que conformes aux exigences prévues par la loi.
- (2) En outre, sans limiter la portée de ce qui précède, le chef de la direction doit veiller à ce que les éléments suivants soient en place :
 - a) Des attentes claires et objectives concernant le rendement et l'évaluation de leurs résultats pour les membres du personnel.
 - b) Des politiques en matière de ressources humaines qui :
 - i. précisent les attentes et les conditions de travail du personnel permanent et des bénévoles;
 - ii. prévoient le traitement efficace des griefs;
 - iii. protègent le personnel contre les conditions de travail abusives, comme le harcèlement, le népotisme et le traitement de faveur flagrant pour des raisons personnelles;
 - iv. protègent le personnel et les bénévoles qui, de bonne foi, divulguent **potentiellement** les conduites contraires à l'éthique, illégales ou non professionnelles.
 - c) Un processus efficace d'éducation et de perfectionnement du personnel permanent.
 - d) Une méthode permettant d'informer les membres du personnel permanent et les bénévoles de leurs droits en vertu de cette politique quand, de bonne foi, ils divulguent les conduites contraires à l'éthique, illégales ou non professionnelles.
 - e) Un milieu de travail sécuritaire pour le personnel permanent.
 - f) Des plans en vue de faire face aux situations d'urgence.

Commented [JC2]: Cette révision mineure est proposée afin de refléter qu'au moment de la dénonciation, il n'a pas encore été prouvé que la conduite est contraire à l'éthique, illégale ou non professionnelle.



6 Comités et groupes de travail du conseil d'Ingénieurs Canada

6.12 Mandat du Comité des ressources humaines

Date d'adoption : 24 mai 2019 (motion : 5756)

Périodicité de révision : bisannuelle

Date de la dernière modification : 12 décembre 2022
(motion 2022-12-4D)

Date de la dernière révision : 12 décembre 2022

Le Comité des ressources humaines (RH) améliore l'efficacité et l'efficience du conseil en supervisant la prestation du programme d'intégration et de développement des nouveaux administrateurs et des nouvelles administratrices et en surveillant et évaluant le rendement du conseil, de ses comités, des administrateurs et des administratrices et du chef de la direction afin de permettre à Ingénieurs Canada de remplir son mandat.

6.12.1 Responsabilités

(1) ~~Il incombe au Comité RH de remplir les Responsabilités suivantes du conseil :~~

- ~~a) se tenir responsable et tenir responsables les personnes relevant directement du conseil;~~
- ~~b) assurer l'orientation des nouveaux membres et le développement continu des administrateurs et des administratrices et des autres personnes qui travaillent en étroite collaboration avec le conseil.~~

(12) ~~Lorsqu'il s'acquitte de ses responsabilités, le~~ Comité RH doit :

- a) Nommer de nouveaux membres de comités et recommander des présidents de comités chaque année, conformément à la Politique 6.1 du conseil, *Comités et groupes de travail du conseil*.
- b) Recommander au conseil d'approuver la composition d'un comité de recherche pour le recrutement d'un ou d'une chef de la direction, si nécessaire. La composition de ce comité de recherche peut s'aligner sur celle du Comité RH.
- c) Approuver la structure et le contenu des sondages annuels de rendement du conseil, de ses administrateurs et administratrices et du président ou de la présidente, conformément aux politiques du conseil 4.12, *Évaluations du conseil*, et 4.13, *Évaluation des administrateurs*, ainsi que la politique du conseil 6.2, *Évaluation des présidents du conseil, des comités et des groupes de travail*.
- d) Examiner les résultats des évaluations annuelles du conseil et signaler tout élément

Commented [JC1]: N'est plus pertinent. Ces puces ont été supprimées de la politique 4.1 du conseil *Responsabilités du conseil*. Les responsabilités pertinentes de la politique 4.1 qui sont déléguées au Comité RH sont reprises ci-dessous.

Commented [JC2]: Ajouté pour combler une lacune constatée lors du récent processus du comité de recherche d'un chef de la direction.

Commented [JC3]: Recommandé pour correspondre aux changements apportés aux politiques du conseil 4.12 et 4.13 approuvées par le conseil en décembre 2023, et 6.2 approuvée en décembre 2024.



important au conseil.

b)e) Examiner chaque année les politiques permettant d'assurer la saine gestion des bénévoles et des membres du personnel permanent d'Ingénieurs Canada.

e)f) Établir, administrer et examiner chaque année les profils de compétences pour le conseil et chacun des administrateurs et des présidents et envisager examiner la planification de la relève du conseil et de ses comités.

d)g) Assurer la supervision du programme d'intégration et de développement des administrateurs et des administratrices.

e)h) Examiner chaque année la planification de la relève pour le chef de la direction, le conseil et ses comités.

f)i) Vérifier chaque année que le chef de la direction a préparé des plans de relève de ses personnes qui en relèvent relevant subordonnés directement du chef de la direction.

e)j) ~~Fixer~~ Examiner et recommander au conseil les objectifs annuels du chef de la direction.

h)k) Mener des évaluations régulières du chef de la direction et faire des recommandations au conseil concernant la rémunération annuelle du chef de la direction.

i)l) Examiner les résultats du sondage sur l'engagement des employés.

Commented [JC4]: Cet ajout a été proposé par le Comité sur la gouvernance afin de garantir une utilisation efficace du temps du conseil. Si le conseil approuve cette révision, une modification d'ordre administratif correspondante sera apportée à l'article 4.12.1C(3)d).

Commented [JC5]: Dissocié du plan de relève du chef de la direction ci-dessous et placé ici.

Commented [JC6]: La planification de la relève du conseil et de ses comités a été placée plus haut afin de l'associer à l'examen annuel des profils de compétences.

Commented [JC7]: Mis à jour pour clarifier le sens.

Commented [JC8]: Changement proposé puisque le chef de la direction rédige une version préliminaire de ses objectifs pour les soumettre à l'examen du comité.

6.12.2 Pouvoirs

Le Comité RH a le pouvoir de recruter des ressources externes ou de retenir leurs services contractuels pour contribuer à ses travaux dans les limites du budget attribué par le conseil.

6.12.3 Composition

(1) Le Comité RH est constitué du président, du président élu et du président sortant, de même que d'un membre du Groupe des chefs de la direction et d'au moins deux autres administrateurs, tous ayant droit de vote.

a) Normalement, le président sortant préside le Comité RH, à moins que celui-ci en décide autrement.

b) Chaque année, le Comité RH sortant doit proposer deux administrateurs et un substitut au Comité RH de l'année suivante. Il ne sera fait appel à l'administrateur substitut qu'au cas où l'un des deux autres administrateurs serait élu par le conseil à titre de président élu.

(2) Le quorum est fixé à 50 % des membres + 1.

(3) Le directeur, Ressources humaines, d'Ingénieurs Canada doit fournir son soutien au Comité RH.



7 Politiques du conseil

7.1 Dépenses du conseil, des comités et d'autres bénévoles

Date d'adoption : 9 avril 2018 (motion 5693)

Périodicité de révision : bisannuelle

Date de la dernière modification : 4 décembre 2023 (motion 2023-12-5D)

Date de la dernière révision : 4 décembre 2023

- (1) Cette politique s'applique aux membres du conseil et des comités d'Ingénieurs Canada, ainsi qu'à d'autres participants de choix (collectivement appelés « bénévoles ») qui se déplacent et/ou engagent des frais de déplacement, notamment pour assister ou participer à des réunions, des événements et des conférences (« événements ») pour le compte d'Ingénieurs Canada.
- (2) Cette politique vise à faire en sorte que les bénévoles comprennent clairement les lignes directrices, consignes et procédures relatives aux déplacements et aux frais qui y sont reliés, ce qui comprend le type et le mode de voyage d'affaires qui sont considérés comme étant appropriés, les circonstances dans lesquelles une autorisation préalable est exigée, et la façon de demander le remboursement des dépenses.

7.1.1 Dépenses des membres du conseil et des comités du conseil

- (1) Les bénévoles ont droit au remboursement de toutes les dépenses raisonnables engagées pour des voyages, l'hébergement, les repas et d'autres dépenses diverses encourues pour des affaires effectuées pour le compte d'Ingénieurs Canada. Il leur incombe de déterminer les méthodes de déplacement les plus pratiques.
- (2) Les dépenses engagées par des administrateurs du conseil pour assister à des réunions d'un organisme de réglementation dont l'administrateur du conseil est l'administrateur désigné ne sont pas remboursées.
- (3) Les frais de l'invité du président (ou ceux de l'invité du représentant officiel du président si ce dernier n'est pas en mesure d'assister à l'assemblée) sont remboursés lorsque le président ou son représentant officiel assiste à l'assemblée annuelle d'un organisme de réglementation, à l'assemblée annuelle d'Ingénieurs Canada ou à celle de Géoscientifiques Canada où les invités sont conviés.
- (4) Les frais de déplacement raisonnables d'un invité ~~des pour chaque~~ administrateurs du conseil ~~ne sont~~ peuvent être remboursés ~~que~~ pour leur présence ~~aux réunions de printemps d'Ingénieurs Canada à l'assemblée annuelle des membres et à la retraite du conseil.~~
- (5) Les frais de transport sont remboursés, selon la situation.

Commented [JC1]: Cette modification des indemnités est proposée pour s'aligner aux indemnités pour les invités approuvées dans le budget 2024 et le budget 2025 d'Ingénieurs Canada et les pratiques des organismes de réglementation et d'autres organismes à but non lucratif.

Commented [JC2]: Cette modification du libellé reflète le langage utilisé dans nos communications du conseil. « L'assemblée annuelle des membres » laisse entendre que l'invitation ne concerne que cette réunion.

7.1.2 Dépenses des présidents d'organismes de réglementation

Ingénieurs Canada remboursera, sur demande (conformément à la présente politique), les frais de déplacement dépassant 1 500 \$ engagés par les présidents d'organismes de réglementation comptant moins de 2 500 membres pour assister aux réunions du conseil auxquelles ils sont invités.



7.1.3 Déplacements exceptionnels

- (1) Pour tout déplacement non inclus dans le budget approuvé d'Ingénieurs Canada, les bénévoles doivent obtenir l'autorisation préalable du président ou de son mandataire.

7.1.4 Frais de déplacement acceptables

A. Transport aérien

- (1) Les billets devraient être achetés le plus tôt possible après la convocation à un événement pour profiter des tarifs les plus bas.
- (2) Les billets en classe économique les moins chers qui donnent droit à un bagage enregistré devraient être utilisés s'ils sont offerts et pratiques. Le programme Air Canada Affaires Plus d'Ingénieurs Canada devrait être utilisé si cela est pratique. Les bénévoles seront remboursés s'ils ont acheté des billets d'avion pour assister à des événements mais doivent annuler leur voyage en raison d'une situation d'urgence.
- (3) Si le temps de vol d'une étape du voyage est de six (6) heures ou plus, l'achat de billets les moins chers en classe affaires est autorisé.
- (4) Les frais pour bagages enregistrés et bagages de cabine ainsi que l'assurance annulation de voyage sont admissibles au remboursement.

B. Transport ferroviaire

- (1) Les billets devraient être achetés le plus tôt possible pour profiter des tarifs les plus bas.
- (2) La norme pour le transport ferroviaire est la classe affaires.

C. Autocar, taxi et covoiturage

- (1) Les frais raisonnables d'autocar, de taxi ou de covoiturage sont remboursés.
- (2) Le service de limousine est déconseillé, sauf s'il est plus économique que le transport par taxi.

D. Location de voiture

- (1) Les bénévoles peuvent louer une voiture lorsque cela est plus économique ou plus efficace que l'avion, le train, les taxis ou la voiture personnelle (p. ex. : les voyages de courte distance ou lorsque le partage d'une voiture rend cette possibilité plus attrayante), notamment lorsque :
 - a) le service de taxi/limousine n'est pas offert ou n'est pas économique;
 - b) le lieu de la réunion n'est pas facilement accessible depuis un grand aéroport;
 - c) le bénévole apporte à la réunion une grande quantité de documentation ou de matériel.
- (2) Les bénévoles qui utilisent une voiture de location auront droit au remboursement de l'assurance collision et des frais de carburant. La catégorie de véhicule autorisée est la voiture intermédiaire, mais le surclassement gratuit est permis. Lorsque cela est nécessaire, des véhicules plus grands ou répondant à des besoins spéciaux peuvent être loués pour le transport de bagages excédentaires OU d'articles volumineux, comme des présents, ou pour des raisons médicales.
- (3) Si les voyageurs préfèrent louer une voiture plutôt que d'utiliser d'autres moyens de transport pour assister à un événement, le montant maximal qui est accordé correspond à l'équivalent



du tarif de taxi aller-retour entre l'aéroport et le lieu de l'événement, combiné avec le coût du billet d'avion.

E. Voiture personnelle

- (1) Les bénévoles qui choisissent d'utiliser leur voiture personnelle pour les déplacements peuvent réclamer le taux des allocations [pour frais d'automobile](#) du gouvernement du Canada en vigueur au moment du voyage, jusqu'au montant équivalent au coût total d'un voyage en avion combiné avec le tarif de taxi aller-retour entre l'aéroport et le lieu de l'événement.
- (2) Ingénieurs Canada n'est pas responsable des coûts engagés ou des dommages subis au-delà du remboursement du taux par kilomètre. Il incombe au bénévole de veiller à ce que son véhicule soit adéquatement couvert par une assurance pour utilisation commerciale d'une voiture personnelle.

F. Tickets de stationnement et de péage et contraventions

- (1) Les frais raisonnables de stationnement et de péage sont remboursés.
- (2) Les contraventions pour infractions au Code de la route reçues pendant un voyage d'affaires pour le compte d'Ingénieurs Canada ne sont pas admissibles à un remboursement.

G. Hébergement

- (1) Ingénieurs Canada paie ou rembourse les frais d'hébergement raisonnables qui reflètent le but et les circonstances du voyage.
- (2) Lorsque des événements sont organisés par Ingénieurs Canada, des tarifs de groupe doivent être obtenus et les bénévoles en être informés. Si les bénévoles choisissent des hébergements qui dépassent les frais d'hébergement négociés dans le cadre du tarif de groupe, ils sont responsables de payer la différence du montant dépassant le tarif de groupe. Les originaux des factures d'hôtel doivent être annexés aux formulaires de demande de remboursement.
- (3) Si le bénévole prend des dispositions pour loger ailleurs qu'à l'hôtel désigné par Ingénieurs Canada, des frais raisonnables sont remboursés, pourvu que l'ensemble des frais ne dépasse pas le coût d'hébergement à l'hôtel selon les tarifs de groupe obtenus par Ingénieurs Canada, le cas échéant.
- (4) Si le bénévole est hébergé gratuitement dans une résidence privée, un cadeau non monétaire peut être consenti à l'hôte. La valeur maximale du cadeau ne doit pas dépasser 50 \$/nuit.

H. Repas

- (1) Les frais engagés pour les repas (y compris les frais accessoires) sont remboursés conformément à la [directive du Gouvernement du Canada](#) en vigueur. Les reçus ne sont pas nécessaires.
- (2) Si un repas est inclus dans le coût d'un événement, d'un déplacement ou d'un hébergement, ou est déjà fourni par Ingénieurs Canada (p. ex. : si le petit déjeuner est fourni lors d'une conférence), les dépenses liées à ces repas inclus ne seront pas remboursées.

I. Frais de déplacement des conjoint(e)s ou des invité(e)s

Les dépenses des conjoint(e)s ou des invité(e)s des bénévoles ne sont normalement pas remboursées, sauf celles qui sont stipulées ci-dessus au paragraphe 7.1.1(4).



J. Frais de garde d'enfants

Les frais supplémentaires raisonnables pour les services de garde d'enfants sont remboursés, lorsque ces services sont expressément requis par les bénévoles en voyage d'affaires pour Ingénieurs Canada..

K. Assurance soins médicaux

Ingénieurs Canada remboursera aux bénévoles qui doivent se rendre à l'étranger pour son compte le coût de toute assurance de soins médicaux supplémentaire à laquelle ils souscriront pour bénéficier d'une protection médicale pendant ces voyages. Les coûts des services médicaux nécessaires pour voyager à l'étranger leur seront également remboursés.

L. Assurance accidents de voyage

Toute réclamation faite par un bénévole ou en son nom en vertu de l'assurance accidents de voyage d'Ingénieurs Canada couvrant les blessures accidentelles ou le décès accidentel doit être présentée à l'assureur par Ingénieurs Canada dans les 30 jours qui suivent l'accident. Les réclamations doivent être accompagnées d'une preuve médicale établie par un médecin habilité choisi par Ingénieurs Canada et être corroborées par un médecin habilité choisi par l'assureur. Les demandeurs doivent communiquer et se conformer rapidement pour permettre à Ingénieurs Canada de soumettre la réclamation à l'assureur.

M. Combinaison d'un voyage personnel avec un voyage d'affaires

Il est permis de combiner un voyage personnel avec un voyage d'affaires pour le compte d'Ingénieurs Canada pourvu que cela n'entraîne pas de coûts supplémentaires pour l'organisme.

7.1.5 Remboursement des dépenses

- (1) Les dépenses sont remboursées dans les 30 jours qui suivent la présentation de la demande de remboursement approuvée, accompagnée des documents requis, le cas échéant. Les dépenses encourues seront également remboursées dans le cas d'un événement de force majeure, tel qu'une pandémie mondiale.
- (2) La demande de remboursement doit être présentée dans les 30 jours suivant l'engagement des dépenses. Ingénieurs Canada n'est pas tenu de donner suite aux demandes de remboursement reçues plus de trois mois après la date des dépenses.

7.1.6 Approbation des demandes de remboursement

- (1) Toutes les demandes de remboursement sont d'abord examinées par le personnel financier d'Ingénieurs Canada pour vérifier qu'elles sont complètes et conformes à la politique. Les personnes qui soumettent des demandes de remboursement peuvent être invitées à en compléter, corriger ou préciser les détails. Si certains éléments de la demande ne sont pas résolus, ces éléments seront portés à l'attention de la personne habilitée à donner l'approbation finale de la demande de remboursement.
- (2) L'autorité finale pour l'approbation des demandes de remboursement soumises par les personnes suivantes est :
 - a) Pour le chef de la direction : approbation par le président
 - b) Pour le président : approbation par le président élu
 - c) Pour les administrateurs, y compris le président sortant : approbation par le chef de la direction



- d) Pour les membres du BCAPG et du BCCAG : approbation par le chef de la direction
 - e) Pour les autres bénévoles : approbation par le chef de la direction
 - f) Pour les membres du personnel d'Ingénieurs Canada : approbation par le chef de la direction
- (3) L'approbation finale relèvera du président si des problèmes se posaient dans le cadre de ce processus d'approbation.



9.2 Documents et produits approuvés par le conseil

Date d'adoption : 26 septembre 2018 (motion 5716)

Périodicité de révision :

~~bisannuelle~~ triennale

Date de la dernière modification : 23 février 2023 (motion 2023-02-5D)

Date de la dernière révision : 23 février 2023

Commented [JC1]: Il est proposé d'allonger d'un an la périodicité de révision de cette politique, afin de l'harmoniser avec la périodicité de révision de la plupart des autres politiques.

Le conseil a la responsabilité d'approuver certains produits d'Ingénieurs Canada qui sont mis à la disposition du public et des gouvernements. Ces produits reflètent les positions et politiques de la profession d'ingénieur.

9.2 Produits du Bureau des conditions d'admission

- (1) Le Bureau des conditions d'admission produit et tient à jour des guides et des documents d'Ingénieurs Canada, qui sont approuvés par le conseil.
- (2) Les guides sont des recommandations à l'intention des organismes de réglementation du génie et du public concernant :
 - a) les exigences professionnelles;
 - b) les pratiques dans le domaine du génie et dans les milieux de travail du génie qui appuient et renforcent les principes fondamentaux d'équité, de diversité et d'inclusion;
 - c) les programmes à l'intention des membres des organismes de réglementation;
 - d) les outils d'évaluation des diplômés en génie formés à l'étranger
- (3) Les guides décrivent des principes directeurs généraux qui font l'objet d'un large consensus parmi les organismes de réglementation. Ils fournissent des orientations non seulement aux organismes de réglementation, mais aussi aux ingénieurs sur divers sujets et ils donnent une description détaillée des pratiques exemplaires. Ils peuvent aussi décrire les pratiques en vigueur et les objectifs convenus que seuls certains organismes de réglementation ont atteints ou qu'aucun d'entre eux n'a encore atteints.
- (4) Les documents d'Ingénieurs Canada sont destinés aux organismes de réglementation et ils ont pour objet de fournir à ces derniers de l'information concise sur une question complexe et de présenter une position à cet égard. Ils sont distribués aux organismes de réglementation, mais peuvent être aussi mis à la disposition du public sur le site Web d'Ingénieurs Canada ou placés dans la zone membres du site.
- (5) Les organismes de réglementation utilisent les programmes d'examens comme des lignes directrices pour évaluer les exigences de formation pour l'obtention du permis d'exercice. Les programmes d'examens représentent une détermination avis experte pour déterminer les connaissances universitaires requises pour exercer dans une discipline précise du génie au

Commented [JC2]: Supprimé un terme redondant



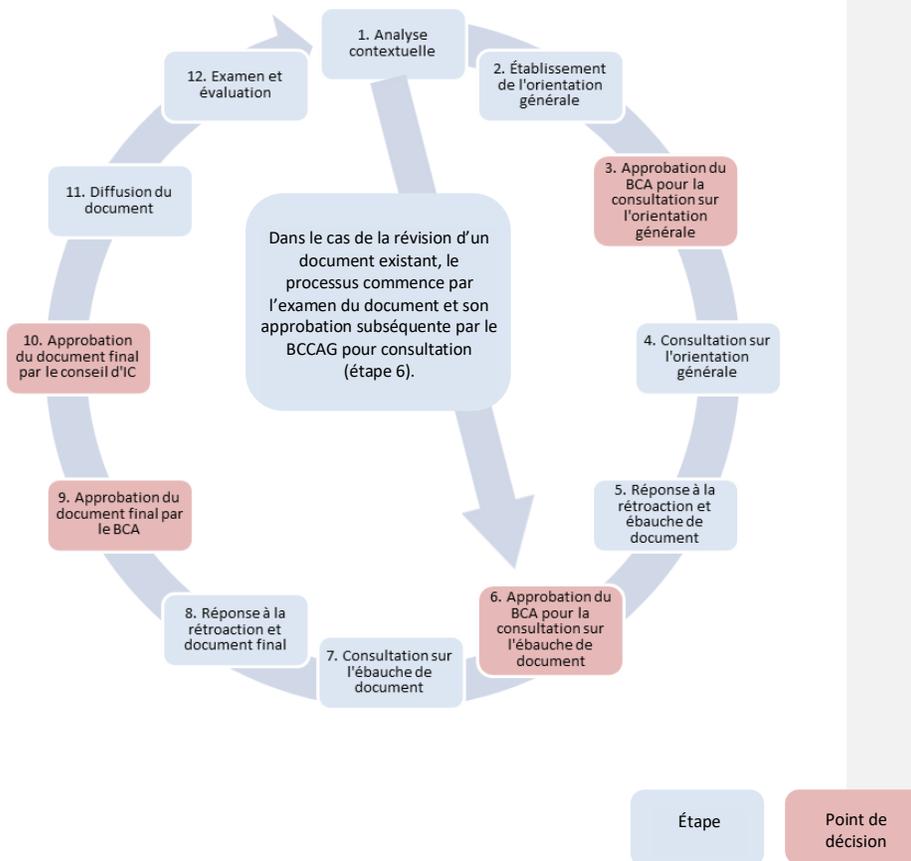
Tous ces documents sont élaborés par le Bureau des conditions d'admission avec le soutien du personnel d'Ingénieurs Canada.

(6) Tous les documents du Bureau des conditions d'admission sont élaborés par ce dernier, avec le soutien du personnel d'Ingénieurs Canada.

(6)(7) Les organismes de réglementation sont abondamment consultés durant l'élaboration des produits du Bureau des conditions d'admission, conformément au processus de consultation du Bureau des conditions d'admission, dont le déroulement est le suivant :

Commented [JC3]: Ce passage était absent auparavant bien que les programmes d'examens soient une composante essentielle des travaux du BCCAG. Plus d'informations sur les descriptions des processus se trouvent dans les pages suivantes.

Commented [JC4]: Les titres des étapes 1 et 11 ont été révisés. Les révisions sont soulignées dans le tableau qui suit.





Processus de consultation du BCCAG : Description des étapes

Étape	Description
1. Analyse contextuelle / bref sondage	Le sous-comité du BCCAG réalise une analyse contextuelle <u>et un bref sondage</u> . Dans le cas d'un nouveau document, le sous-comité organise un atelier national à Ottawa avec des membres de personnel des organismes de réglementation, des membres des comités du BCCAG et de experts, afin de définir le public cible, les objectifs et le contenu général. Dans le cas de la révision d'un document existant, le processus commence par l'examen du document et son approbation subséquente par le BCCAG pour fins de consultation (étape 6).
2. Établissement de l'orientation générale	Le BCCAG rédige les principes directeurs, qui sont présentés dans le document d'orientation générale.
3. Approbation du BCCAG pour la consultation sur l'orientation générale	Le BCCAG approuve l'orientation générale pour fins de consultation.
4. Consultation sur l'orientation générale	Le BCCAG adresse une demande de rétroaction : <ul style="list-style-type: none"> • au Groupe des chefs de direction (pour tous les documents) • aux groupes nationaux de responsables de l'admission, de l'exercice, et de la discipline et de l'application de la loi (pour les documents se rapportant à leur mandat respectif) • au Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (pour les documents se rapportant à son mandat) Le BCCAG donne une présentation à ces groupes, si cela est pertinent. Il informe le conseil d'Ingénieurs Canada par courriel.
5. Réponse à la rétroaction et ébauche de document	Le sous-comité du BCCAG examine tous les commentaires, rédige une réponse à chacun de ces commentaires, et élabore une ébauche de document. Le BCCAG affiche la table des matières du document dans la page Web de consultation, et la communique aux groupes de responsables et aux personnes qui ont fait des commentaires, avant d'approuver l'ébauche de document pour fins de consultation.
6. Approbation du BCCAG pour la consultation sur l'ébauche de document	Le BCCAG approuve l'ébauche de document pour fins de consultation. <u>L'approbation des programmes d'examens aux fins de consultation a été déléguée au Comité des programmes d'examens.</u>
7. Consultation sur l'ébauche de document	Le BCCAG adresse une demande de rétroaction : <ul style="list-style-type: none"> • au Groupe des chefs de direction (pour tous les documents) • aux groupes nationaux de responsables de l'admission, de l'exercice, et de la discipline et de l'application de la loi (pour les documents se rapportant à leur mandat respectif) • au Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (pour les documents se rapportant à son mandat) Le BCCAG donne une présentation à ces groupes, si cela est pertinent. Il informe le conseil d'Ingénieurs Canada par courriel.

Commented [JC5]: Les révisions proposées à ce tableau ont été éclairées par le BCCAG par l'entremise de son secrétariat.

Commented [JC6]: De brefs sondages sont maintenant menés sur des sujets clés de sorte que les révisions correspondent mieux aux attentes des organismes de réglementation.



Étape	Description
8. Réponse à la rétroaction et document final	Le sous-comité du BCCAG examine tous les commentaires, rédige une réponse à chacun de ces commentaires, et élabore un document final. Le BCCAG affiche le tableau des commentaires sur la page Web de consultation, et le transmet aux groupes de responsables et aux personnes qui ont fait des commentaires, avant d'approuver l'ébauche de document pour fins de consultation.
9. Approbation du document final par le BCCAG	Le BCCAG examine la version finale de l'ébauche de document et en approuve la soumission à l'approbation du conseil d'Ingénieurs Canada et la diffusion-distribution subséquente. S'il s'agit d'un programme d'examen, le personnel d'Ingénieurs Canada le télécharge dans le site Web d'Ingénieurs Canada.
10. Approbation du document final par le conseil d'IC	Le conseil d'Ingénieurs Canada examine l'ébauche de document et l'approuve aux fins de diffusion au grand public ou aux membres seulement. Le personnel d'Ingénieurs Canada publie le document dans le site Web d'Ingénieurs Canada.
11. Diffusion du document Stratégie de mobilisation	Le personnel d'Ingénieurs Canada diffuse-distribue le document approuvé, puis ensuite <u>communique activement avec les parties intéressées afin d'assurer une participation-adoption et une utilisation significatives du travail. Parmi les tactiques, mentionnons les webinaires, les troussees pour les médias, la sensibilisation e rayonnement auprès des organismes de réglementation et les troussees d'outils des RH, ainsi que différentes tactiques de communication par divers canaux e comme les courriels, des articles dans des bulletins de nouvelles; Twitter, Facebook et LinkedIn les messages dans les médias sociaux.</u>
12. Examen et évaluation	Le BCCAG suit la réaction au document et à son application. Après cinq ans, le BCCAG réexamine le document, selon l'ordre de priorité déterminé par les organismes de réglementation lors du processus de consultation sur le plan de travail du BCCAG.

~~(7)(8)~~ **Tous les guides et les documents d'Ingénieurs Canada qui sont produits par le BCCAG doivent être approuvés par le conseil.** Par conséquent, ces guides sont des produits approuvés par le conseil et qui relèvent de sa responsabilité.

~~(8)~~ **Tous les documents du Bureau des conditions d'admission sont accessibles dans le site Web d'Ingénieurs Canada à :**

Commented [JC7]: Il est préférable que ce type de référence ne figure pas dans la politique. Si les produits du BCCAG venaient à être déplacés dans le site Web, nous n'aurions pas besoin de mettre à jour la politique.



9.3 Documents et produits approuvés par le conseil

Date d'adoption : 1^{er} mars 2019 (motion 5736)

Périodicité de révision : triennale

Date de la dernière modification : 24 février 2021 (motion 2021-02-7D)

Date de la dernière révision : 13 novembre 2024²

Le conseil a la responsabilité d'approuver certains produits d'Ingénieurs Canada qui sont mis à la disposition du public et des gouvernements. Ces produits reflètent les positions et politiques de la profession d'ingénieur.

9.3 Énoncés de principe nationaux

- (1) Les énoncés de principe nationaux (EPN) reflètent les positions consensuelles de la profession sur des enjeux d'importance pour l'intérêt du public en ce qui a trait à l'exercice du génie. Tout au long de Chaque année, à mesure que se profilent des questions qui ont une incidence sur la profession d'ingénieur et l'intérêt public se profitent, de nouveaux EPN sont élaborés, et les EPN existants font l'objet de révisions afin qu'ils demeurent actuels et pertinents. Ces énoncés :
- représentent la position collective de la profession d'ingénieur;
 - sont utilisés par le personnel d'Ingénieurs Canada lors des discussions avec le gouvernement;
 - influencent les politiques publiques.

Commented [JC1]: Les modifications ci-après ont été proposées par le gestionnaire, Affaires publiques, d'Ingénieurs Canada et visent à offrir plus de flexibilité et de clarté dans l'élaboration du plan de travail des EPN, l'échéancier de l'examen des EPN, le processus des consultations sur les EPN et l'archivage ou le désarchivage des EPN.

9.3.1 Élaboration et entretien/actualisation d'énoncés de principe nationaux

- Le chef de la direction est responsable de l'élaboration des EPN. Il ~~convient défaut~~ prendre en considération les enjeux nouveaux et existants auxquels est confrontée la profession d'ingénieur. En outre, les EPN existants devraient être examinés et mis à jour sur une base régulière.
- Le chef de la direction ~~doit~~ préparer un plan de travail ~~annuel~~ pour l'élaboration de nouveaux EPN et ~~l'examen et~~ l'actualisation des EPN existants. Il doit s'assurer de consulter les organismes de réglementation au sujet du plan de travail proposé. De manière générale, le plan de travail peut être préparé une fois par année, deux fois par année ou chaque trimestre, en fonction des besoins actuels d'Ingénieurs Canada. Le plan de travail peut être ajusté de temps en temps en fonction des besoins des organismes de réglementation ainsi que du contexte et de l'environnement politique et lié aux politiques publiques du moment, avant de le soumettre à l'approbation du conseil (habituellement à la réunion du printemps (mai) du conseil).
- ~~De même,~~ Les organismes de réglementation doivent être consultés sur tous les EPN nouveaux et actualisés avant leur soumission à l'approbation du conseil.
- Les EPN sont des produits approuvés par le conseil et qui relèvent de sa responsabilité.
- ~~Les EPN sont accessibles dans le site Web d'Ingénieurs Canada : <https://engineerscanada.ca/fr/politique-publique/enonces-de-principe-nationaux>.~~

Commented [JC2]: Cette référence peut être supprimée afin que la politique ne doive pas être révisée en cas de déplacement des EPN dans le site Web.



9.3.2 Archivage des énoncés de principe nationaux

- (1) Les EPN d'Ingénieurs Canada qui ne sont plus utilisés activement seront retirés du site Web public d'Ingénieurs Canada et archivés en interne à Ingénieurs Canada. ~~Pour déterminer les EPN à archiver, le~~ chef de la direction s'assurera que tous les EPN sont examinés ~~sur une base régulière afin de s'assurer de leur pertinence. Les décisions du chef de la direction concernant l'archivage des EPN seront et que toute recommandation d'archivage est~~ transmises au conseil pour information.
- (2) Les EPN qui ont été archivés devraient être conservés dans le système de gestion des documents d'Ingénieurs Canada et non sur le site Web destiné au public. Ces énoncés devraient pouvoir être consultés par le personnel afin que les fichiers puissent être facilement récupérés ~~et remis au besoin dans le site Web destiné au public. Si nécessaire, ces EPN peuvent également être,~~ mis à jour ~~avec des informations pertinentes sous condition~~ réserve de l'approbation du chef de la direction. ~~Les mises à jour qui, di, selon la détermination de l'avis du~~ chef de la direction, ~~entraîneront des modifieront~~ substantiellement ~~cations importantes~~ à l'énoncé de principe existant, ~~nécessiteront et déposés à nouveau sur le site Web public selon les besoins, dans l'attente de~~ l'approbation du conseil.

NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

Objectifs du chef de la direction		4.7
Objet :	Approuver les objectifs du chef de la direction pour 2025	
Lien avec le plan stratégique/les objectifs :	Responsabilité du conseil : Embauche, soutient et évalue le ou la chef de la direction afin qu'il ou elle soit en mesure de mieux faire avancer les objectifs d'Ingénieurs Canada et de réaliser sa vision.	
Lien avec le profil de risques de l'organisation :	Diminution de la confiance dans les fonctions de gouvernance (risque du conseil) Ressources humaines (risque opérationnel)	
Motion(s) à examiner :	<i>QUE le conseil approuve les objectifs 2025 du chef de la direction, sur recommandation du Comité RH.</i>	
Vote requis pour adopter la motion :	Majorité simple	
Transparence :	Séance ouverte	
Préparé par :	Joan Bard Miller, gestionnaire, Gouvernance et Services au conseil	
Présenté par :	Nancy Hill, présidente du Comité RH	

Définition du problème/de l'enjeu

- La politique du conseil 4.7, *Surveillance du chef de la direction*, établit la procédure à suivre pour évaluer le rendement du chef de la direction et lui fournir une rétroaction et des conseils.
- Le chef de la direction doit avoir des objectifs annuels en fonction desquels son rendement peut être mesuré. L'annexe 1 comprend une description des objectifs qui sont proposés pour 2025.
- Les objectifs proposés ont été préparés par le chef de la direction en consultation avec un consultant de Boyden, ensuite discutés avec le Comité RH le 27 novembre et le 12 décembre 2024. Les commentaires fournis par le Comité RH sont traités dans l'annexe.
- Une attention particulière a été portée à la nécessité de s'assurer que les objectifs comportaient des mesures quantitatives de rendement.

Action/recommandation proposée

- Que le conseil approuve les objectifs du chef de la direction proposés pour 2025.

Avantages

- Des objectifs bien définis et mesurables pour le chef de la direction favorisent la compréhension et la confiance entre ce dernier, le conseil, les organismes de réglementation et le personnel. L'établissement d'objectifs transparents favorise la clarté, minimise la confusion et la frustration et facilite l'évaluation annuelle.

Risques

- Les objectifs définissent les attentes du conseil à l'égard du rendement du chef de la direction. L'absence d'objectifs crée de l'ambiguïté et de l'incertitude quant aux orientations. Ce manque de

clarté cause de la confusion et de la frustration au sein du personnel et des organismes de réglementation. L'établissement d'objectifs transparents atténuera ce risque.

Consultations

- Ces objectifs ont été élaborés en fonction du plan stratégique et du budget, et en concertation avec le chef de la direction, les membres de la direction, un consultant externe et les trois présidents (président, présidente sortante et président élu).

Prochaines étapes (si la motion est approuvée)

- Un outil actualisé sera mis au point pour l'évaluation du chef de la direction en 2025 en fonction des objectifs approuvés.
- À la fin de l'année, le conseil mesurera les résultats des objectifs de 2025 et procèdera à l'évaluation du rendement du chef de la direction.

Annexe

- **Annexe 1** : Objectifs du chef de la direction pour 2025

ÉBAUCHE des objectifs du chef de la direction pour 2025

Le Comité des ressources humaines peut utiliser les aspects suivants comme base pour l'évaluation du rendement du chef de la direction d'Ingénieurs Canada, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.

La démonstration des compétences en leadership d'Ingénieurs Canada a une incidence directe sur la capacité du chef de la direction d'atteindre les objectifs et de répondre aux attentes et doit donc être prise en compte dans le cadre de l'évaluation du rendement de ce dernier.

1. **Engagement des parties intéressées** : Adopte une approche persévérante, collaboratrice et axée sur le service pour la gestion des relations et réussit à entretenir des relations complémentaires et profitables avec les organismes de réglementation et les bénévoles d'un bout à l'autre du pays.
2. **Leadership axé sur les personnes** : Accorde la priorité au développement d'un milieu de travail positif pour tout le personnel, se montre capable de diriger et de gérer des personnalités, des compétences, des expériences et des besoins différents, et fait preuve d'un certain talent pour libérer le potentiel de son équipe et unir les personnes en vue de réaliser des objectifs communs.
3. **Compétences interpersonnelles avancées** : Capable de négocier, de faciliter et d'écouter et apporte un niveau élevé d'intégrité afin de rechercher et de maximiser les occasions pour les douze organismes de réglementation qui délivrent les permis d'exercice aux 300 000 membres de la profession d'ingénieurs dans le pays.
4. **Compétences avancées en communication** : Communicateur exceptionnel, capable de clarifier et présenter les informations de manière directe et logique tout en tenant compte de diverses perspectives de façon efficace. Possède d'excellentes capacités oratoires lui permettant de représenter avec succès Ingénieurs Canada auprès des médias et des bureaucrates du gouvernement.
5. **Pensée/vision stratégique** : Capable d'identifier des objectifs stratégiques à long terme, de comprendre les situations dans leur ensemble, de trouver des solutions créatives et stratégiques à des problèmes complexes et de s'assurer qu'Ingénieurs Canada et, par conséquent, les organismes de réglementation sont bien positionnés pour relever les défis à venir.
6. **Gouvernance** : Soutient efficacement le conseil en fournissant des informations et en prodiguant des conseils d'une manière transparente et ouverte de façon à permettre au conseil de s'acquitter de ses obligations.

Orientation stratégique

Priorité	Mesures/Initiatives	Indicateurs de rendement clés / Mesures	Objectif(s) élargi(s)	Poids	Compétences de leadership requises	Preuves d'impact Décembre 2025
Déterminer et proposer des options de changements à apporter au système de gouvernance aux fins de validation par les	Diriger le processus de gestion du changement ; veiller à ce que le processus soit transparent et favorise la compréhension et l'alignement de toutes les parties intéressées.	Achevé – Oui/Non		20 %	Pensée/vision stratégique, Gouvernance	
	Faire connaître les recommandations et obtenir	Achevé – Oui/Non				

Priorité	Mesures/Initiatives	Indicateurs de rendement clés / Mesures	Objectif(s) élargi(s)	Poids	Compétences de leadership requises	Preuves d'impact Décembre 2025
organismes de réglementation.	un soutien solide de la part des parties intéressées					
	Embaucher un consultant expérimenté soigneusement sélectionné pour soutenir le comité sur l'examen de la gouvernance.	Achevé – Oui/Non				
Planifier et commencer à mettre en œuvre les recommandations du rapport final du projet Avenir d'agrément en génie approuvées par le conseil d'Ingénieurs Canada.	Diriger l'établissement du comité, veiller à ce que le mandat soit clair et que le plan soit structuré et transparent. Comité et plan établis au TR1 de 2025.	Achevé – Oui/Non	Entamer un projet pilote fondé sur l'engagement des parties intéressées.	20 %	Engagement des parties intéressées, Leadership axé sur les personnes, Compétences interpersonnelles avancées, Pensée/vision stratégique	
	Veiller à ce que le plan aboutisse à un processus structuré et transparent, avec l'engagement des principales parties intéressées, dont les contributions et préoccupations sont prises en compte et alignées sur des objectifs communs.	Réalisé – Oui/Non Indicateurs clés : commentaires des organismes de réglementation sur la façon dont le processus a été géré, commentaires positifs des parties intéressées sur leur expérience et les résultats obtenus.				
	Mettre en œuvre les recommandations de la phase 1 du rapport approuvées par le conseil (en ce qui concerne la formation et l'étude pilote). Faire progresser le Rapport sur la voie à suivre. Présenter au conseil un rapport sur les prochaines étapes suivant la première étape.			Soumettre des recommandations au conseil d'ici le TR4 avec un plan pour mettre en œuvre l'étape 1.		
Favoriser	Mettre en œuvre les	- Augmenter la	- Dépasser le	20 %	Compétences	

Priorité	Mesures/Initiatives	Indicateurs de rendement clés / Mesures	Objectif(s) élargi(s)	Poids	Compétences de leadership requises	Preuves d'impact Décembre 2025
l'inclusion pour les femmes et les groupes sous-représentés	initiatives de 2025 visant à faire avancer les femmes et les autres groupes sous-représentés en génie, notamment : - la Conférence nationale annuelle 30 en 30 (TR2 de 2025) - les programmes de la maternelle à la fin du secondaire - Appuyer et élargir le programme de champions et championnes.	participation de 10 %. -> 30 % des participants inscrits sont des hommes - Représentation accrue des employeurs (>40 %), des EES et des associations (>30 %).	taux de participation prévu. - Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de durabilité à long terme pour la conférence annuelle. - Introduire des mesures de plus grande portée pour les programmes de la maternelle à la fin du secondaire. - Élargir le programme actuel de champions et championnes.		interpersonnelles avancées, Compétences avancées en communication	
	Communiquer les stratégies et les recommandations relatives au recrutement et au maintien en poste avec le conseil aux fins d'approbation.	Achevé – Oui/Non				
Développer et renforcer les relations avec les organismes de réglementation	Continuer à renforcer les relations avec les organismes de réglementation en organisant des réunions régulières, en participant aux assemblées générales annuelles et en se montrant disponible.	Participation de trois organismes de réglementation. Adhésion, soutien positif et rétroaction des organismes de réglementation grâce aux priorités et mesures		20 %	Engagement des parties intéressées, Compétences interpersonnelles avancées, Compétences avancées en	

Priorité	Mesures/Initiatives	Indicateurs de rendement clés / Mesures	Objectif(s) élargi(s)	Poids	Compétences de leadership requises	Preuves d'impact Décembre 2025
	Faire avancer les initiatives d'harmonisation avec les organismes de réglementation. Aspects possibles à considérer pour l'harmonisation du DPC.	Les organismes de réglementation déterminent un domaine commun pour l'harmonisation nationale.	- Parvenir à un consensus sur les domaines à cerner de l'harmonisation avec les organismes de réglementation et commencer à élaborer une stratégie.		communication, Pensée/vision stratégique	
Les ingénieurs et le leadership	Définir la portée du projet afin de sensibiliser à la nécessité de fournir des outils pour une meilleure supervision des projets et travaux d'ingénierie dans le secteur public et le secteur privé.	Définir les objectifs, élaborer la voie à suivre.		5 %	Leadership axé sur les personnes, Pensée/vision stratégique	

Réalisation des principaux objectifs opérationnels

Priorité	Mesures/Initiatives	Indicateurs de rendement clés / Mesures	Objectif(s) élargi(s)	Poids	Compétences de leadership requises	Preuves d'impact Décembre 2025
Culture organisationnelle et engagement	Maintenir le niveau actuel d'engagement des employé.e.s	Résultats du sondage sur l'engagement des employés (TR4 de 2025).		15 %	Leadership axé sur les personnes, Compétences interpersonnelles avancées, Pensée/vision stratégique	
	Améliorer l'efficacité et la rentabilité des activités du bureau, mettre en œuvre des outils d'automatisation, optimiser l'allocation des ressources et réduire les tâches manuelles.	Ces indicateurs de rendement clés incluront des paramètres tels que la réduction des coûts opérationnels, le nombre de processus automatisés mis en œuvre et la mise en œuvre opportune de nouvelles technologies.				

Priorité	Mesures/Initiatives	Indicateurs de rendement clés / Mesures	Objectif(s) élargi(s)	Poids	Compétences de leadership requises	Preuves d'impact Décembre 2025
Plan de développement du chef de la direction	Mettre en œuvre toutes les mesures décrites dans le plan de développement du chef de la direction.	Atteindre les objectifs établis dans le plan de développement du chef de la direction.			Toutes les compétences	
Opérationnel	Examiner l'impact de la campagne nationale de marketing	Évaluer l'impact de la campagne nationale de marketing et élaborer un dossier convaincant décrivant la voie à suivre recommandée, en se basant sur l'évaluation et les commentaires des organismes de réglementation.			Leadership axé sur les personnes, Pensée/vision stratégique	
	Parcours vers l'ingénierie	Évaluer l'impact des plans et initiatives de communication ; formuler une recommandation sur la voie à suivre.				
	Favoriser l'harmonisation et le consensus et préciser le rôle d'Ingénieurs Canada dans le cadre de sa position nationale sur l'ESG au sein de la profession d'ingénieur.	Diriger l'élaboration de la philosophie ESG d'Ingénieurs Canada et son intégration dans les politiques du conseil et de l'organisation de sorte que la durabilité soit intégrée dans l'ensemble de la stratégie de l'organisme.	Commencer à mettre en œuvre la philosophie ESG approuvée dans les politiques et procédures du conseil et de l'organisation.			

NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

Plan de travail 2025 du Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG)		4.9
Objet :	Approbation du plan de travail 2025 du BCAPG	
Lien avec le plan stratégique/les objectifs :	Objectif fondamental 1 : Agréer les programmes d'études de premier cycle en génie Objectif fondamental 7 : Mobilité internationale	
Lien avec le profil de risques de l'organisation :	Diminution de la confiance dans les fonctions de gouvernance (risque du conseil)	
Motion(s) à examiner :	<i>QUE le conseil approuve les activités opérationnelles en cours, ainsi que les travaux liés aux procédures, aux politiques et aux normes du plan de travail 2025 du BCAPG.</i>	
Vote requis pour adopter la motion :	Majorité simple	
Transparence :	Séance ouverte	
Préparé par :	Mya Warken, gestionnaire, Agrément et secrétaire du BCAPG	
Présenté par :	Jeff Pieper, président du BCAPG	

Définition du problème ou de l'enjeu

- Lors de sa réunion de décembre dernier, le conseil a approuvé le plan de travail 2025 du BCAPG, à l'exception de la section intitulée « Normes, politiques et procédures ».
- Le conseil a demandé des informations supplémentaires sur les ressources nécessaires pour mener à bien les éléments figurant dans la section « Normes, politiques et procédures », ainsi que sur leur importance et leur urgence pour les établissements d'enseignement supérieur.

Action ou recommandation proposée

- Que les éléments restants du plan de travail 2025 soient approuvés tel que présentés.
Le BCAPG a tenu compte de l'orientation de la Priorité stratégique 1.1 d'Ingénieurs Canada – *Examiner valider le but et la portée de l'agrément* – et présente un plan de travail qui établit un équilibre entre la nécessité de corriger les erreurs, les déficiences et les inefficacités importantes du système d'agrément et l'orientation qui se dégage du Rapport sur la voie à suivre du projet Avenir de l'agrément en génie (AAG). Au moins trois éléments du plan de travail pourraient être considérés comme complémentaires, mais distincts, de l'orientation potentielle du projet AAG, tel qu'il a été déterminé dans le plan de travail. Même s'ils ne la complètent pas nécessairement, les autres éléments du plan de travail ne vont pas à l'encontre de l'orientation potentielle du projet AAG.
- Étant donné que les travaux d'envergure liés aux politiques du BCAPG ont été mis en suspens pendant que la Priorité stratégique 1.1, *Examiner et valider le but et la portée de l'agrément* était en cours d'exécution, le conseil d'Ingénieurs Canada n'a pas encore examiné toutes les recommandations du Rapport sur la voie à suivre du projet Avenir de l'agrément en génie. Bien qu'il n'existe pas de définition officielle, on peut comprendre que les « travaux d'envergure liés aux politiques » sont ceux qui touchent les normes d'agrément. Aucune modification des normes n'est envisagée dans le plan de travail proposé.

- Les ressources requises pour la mise en œuvre du plan de travail ont été prises en compte lors de l'établissement de l'ordre de priorité des éléments du plan de travail, plus particulièrement les ressources requises pour que les membres du personnel, les bénévoles et les parties intéressées aient la capacité de collaborer à des initiatives et/ou participer à des consultations.

Autres options envisagées

- Ne réaliser que le travail opérationnel lié aux visites d'agrément et au processus annuel d'évaluation de la responsabilité en matière d'agrément. Cette option ne permettrait pas de corriger les erreurs, les déficiences et les inefficacités importantes du système d'agrément.

Risques

- S'il n'examine et n'approuve pas ce plan de travail, le conseil d'Ingénieurs Canada ne sera pas en mesure de surveiller le travail du BCAPG, l'un de ses quatre (4) subordonnés directs, ce qui aura pour effet de diminuer la confiance des organismes de réglementation.
- Si le plan de travail n'est pas approuvé, il n'est pas exclu que les visites d'agrément ne soient pas réalisées. Ainsi, les parties intéressées risquent de penser que le BCAPG ne remplit pas son mandat, ce qui entraînera du mécontentement. En outre, la motivation des bénévoles du BCAPG risquerait de diminuer, ce qui pourrait avoir des effets négatifs sur la rapidité et la qualité du travail du BCAPG.

Répercussions financières

- Tous les éléments du plan de travail sont pris en compte dans le budget proposé pour 2025.

Avantages

- Le BCAPG continuera de remplir son mandat, à savoir, assumer la conduite des activités d'agrément ainsi que l'élaboration et la tenue à jour des normes, des politiques et des procédures d'agrément.
- Le plan de travail s'attaque aux erreurs, aux déficiences et aux inefficacités importantes du système d'agrément.
- Les produits livrables pourraient éclairer des travaux ultérieurs dans le cadre du projet Avenir de l'agrément en génie.

Consultations

- Le conseil a été consulté sur l'élaboration du plan lors de sa réunion de juin, lorsque la reprise des travaux en matière de politiques lui a été recommandée, en octobre, lorsque l'ébauche du plan de travail lui a été présentée et en décembre, lorsque le plan de travail lui a été présenté pour approbation.
- Le plan de travail annuel est éclairé par :
 - Les travaux en cours en matière d'agrément (visites d'agrément)
 - Les commentaires de DDIC, de la FCEG et d'autres parties intéressées
 - Les résultats du [Rapport annuel sur la responsabilité en matière d'agrément](#)
 - Les modifications dans l'environnement de formation ou d'agrément en génie
 - Les directives du conseil d'Ingénieurs Canada et le Plan stratégique

Prochaines étapes

- Le BCAPG exécutera son plan de travail.

Annexe

- **Annexe 1** : Plan de travail 2025 du BCAPG

Plan de travail 2025 du BCAPG

Élément		
Décisions d'agrément (approuvées en décembre 2024)	Date de la visite	Date de la décision (2025)
Collège militaire royal du Canada (1 programme)	Du 27 au 29 octobre 2024	Juin
Université du Québec à Rimouski (3 programmes)	Du 27 au 29 octobre 2024	Juin
Concordia University (8 programmes)	Du 3 au 5 novembre 2024	Juin
Université de la Colombie-Britannique (9 programmes)	Du 3 au 5 novembre 2024	Juin
Université d'Ottawa (7 programmes)	Du 10 au 12 novembre 2024	Juin
Université de Sherbrooke (2 programmes)	Du 10 au 12 novembre 2024	Juin
Université métropolitaine de Toronto (8 programmes)	Du 10 au 12 novembre 2024	Juin
Western University (4 programmes)	Du 17 au 19 novembre 2024	Juin
Université York (5 programmes)	Du 18 au 19 novembre 2024	Juin
Université de Calgary (6 programmes)	Du 24 au 26 novembre 2024	Juin
Université McMaster (8 programmes)	Du 24 au 26 novembre 2024	Juin
Université de Windsor (5 programmes)	Du 19 au 21 janvier 2025	Juin
Université de Guelph (7 programmes)	Du 26 au 28 janvier 2025	Juin
Université Laurentienne (3 programmes)	Du 9 au 11 février 2025	Juin
Université Queen's (11 programmes, y compris un nouveau programme)	Du 9 au 11 février 2025	Juin
Université du Québec à Trois-Rivières (1 programme)	Du 16 au 18 février 2025	Juin
Collège Conestoga (1 programme)	Du 19 au 21 février 2025	Juin
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (3 programmes)	Du 23 au 25 février 2025	Juin
Institut universitaire de technologie de l'Ontario (3 programmes)	Du 2 au 4 mars 2025	Juin
Collège Algonquin (1 nouveau programme)	Du 8 au 10 juin 2025	Septembre
Collège Seneca (1 nouveau programme)	Du 11 au 13 juin 2025	Septembre
Surveillance internationale (approuvée en décembre 2024)	Participants	Date
Prodiguer des conseils à la délégation qui assiste aux réunions de l'Accord de Washington.	Membres du BCAPG	Du 8 au 13 juin Mérida, Mexique
Activités opérationnelles en cours	Responsable	Échéance
Mettre en œuvre Tandem pour l'agrément (le nouveau système en ligne de gestion des données sur l'agrément).	Comité des politiques et des procédures Membre du BCAPG	En cours
Responsabilité en matière d'agrément <ul style="list-style-type: none"> • Étudier et classer par ordre de priorité les constatations du rapport de 2024 • Recueillir les données pour le rapport de 2025 	Comité sur la responsabilité en matière d'agrément Comité des politiques et des procédures BCAPG	En cours
Activités liées aux procédures	Responsable	Échéance
Examiner les recommandations finales visant à combler les lacunes de l'Énoncé d'interprétation sur les matières des cours dans les options d'un programme et dans les programmes bidisciplinaires.	Comité des politiques et des procédures	Avril (reporté de 2024)
Harmoniser le Questionnaire, les rubriques de QRD/AC et les normes d'agrément en ce qui concerne la nécessité pour les programmes de classer le niveau d'enseignement du contenu relatif à une ou plusieurs qualités requises des diplômés dans chaque cours selon les catégories de progression : introduction (I), développement intermédiaire (D) et application avancée (A) (complète la recommandation 4 du projet AAG :	Comité des politiques et des procédures BCAPG	Décembre

Encourager une transition vers un agrément axé sur les résultats).		
Étudier les tendances concernant la conformité aux normes sur les qualités requises des diplômés et l'amélioration continue et les conclusions à cet égard pour déterminer les secteurs où le BCAPG devrait intervenir (complète la recommandation 4 du projet AAG : Encourager une transition vers un agrément axé sur les résultats).	BCAPG	Décembre (reporté de 2024)
Élaborer des procédures plus solides en ce qui concerne les « visites ciblées ».	Comité des politiques et des procédures BCAPG	Décembre
Activités liées aux politiques et aux normes	Responsable	Échéance
Envisager d'ajouter une nouvelle clause à l'annexe 1 du cahier des Normes et procédures d'agrément, intitulée Règlements pour l'octroi de crédits de transfert, afin de stipuler qu'un maximum de 112 unités d'agrément (UA) peuvent être attribuées sans procédure de validation pour des études complémentaires dans le cadre de programmes techniques de trois ans au CÉGEP.	Comité des politiques et des procédures BCAPG	Juin
Mettre en œuvre les recommandations du document de réflexion du BCAPG intitulé <i>Réexamen des UA spécifiques dans l'évaluation des programmes de génie</i> (complète la recommandation 8 du projet AAG : Explorer l'élaboration d'autres moyens pour les EES de démontrer que les étudiants inscrits à des programmes de génie ont un contact substantiel et significatif avec des professionnels titulaires du permis d'exercice; Doyennes et doyens d'ingénierie Canada a déterminé qu'il s'agit d'une priorité).	Comité des politiques et des procédures BCAPG Conseil d'Ingénieurs Canada	Décembre
Plan stratégique 2025-2029	Responsable	Échéance
Surveiller l'orientation stratégique <i>Réaliser l'agrément et les évaluations de la formation</i> et y contribuer selon les besoins.	Membres du BCAPG	En cours